

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

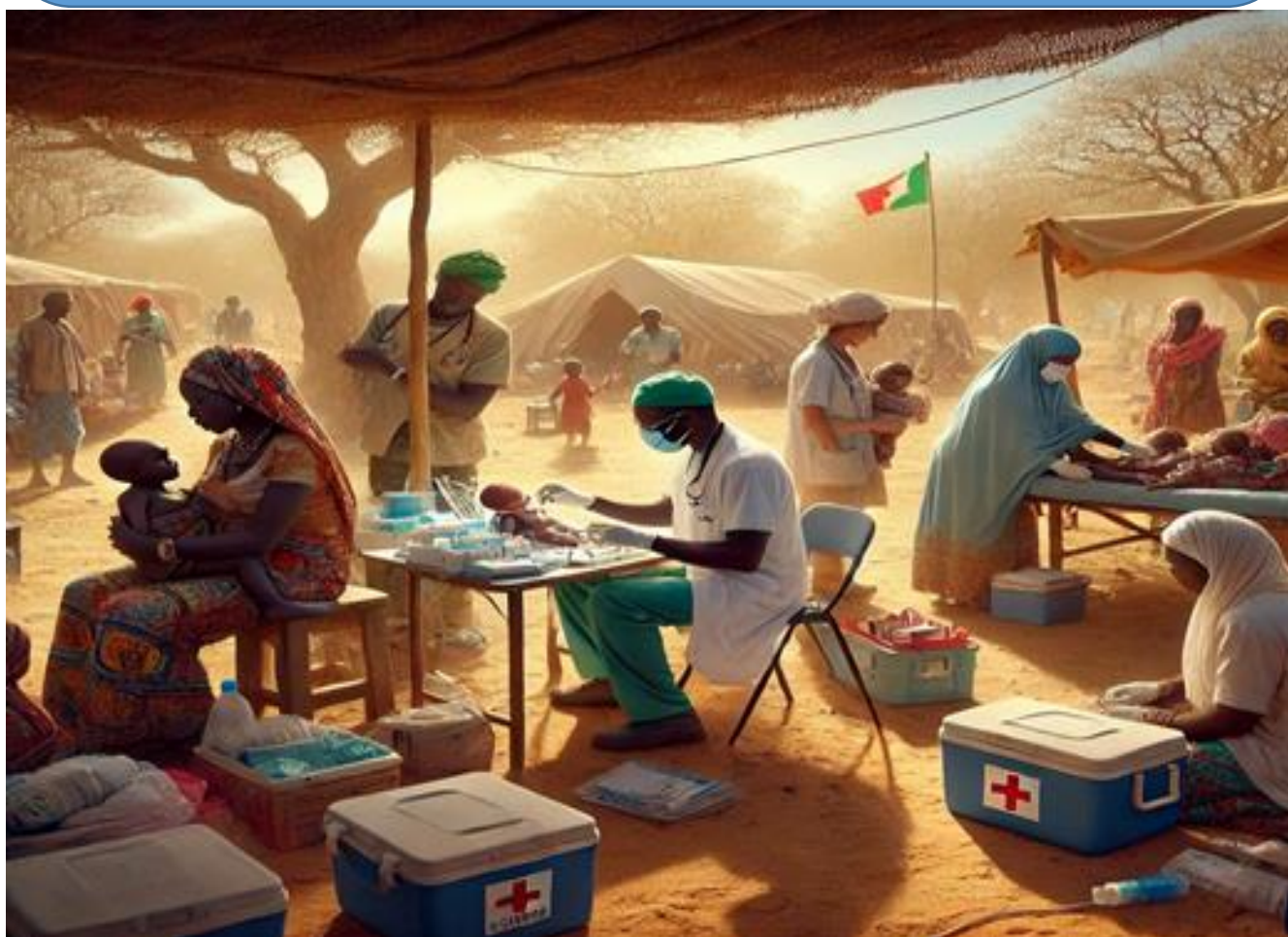
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE
LA COOPERATION



BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons !

RAPPORT 2023 SUR LA CONTRIBUTION DES ONG/ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT ET FONDATIONS AU DEVELOPPEMENT DU BURKINA FASO



**CONTRIBUTION DES ONG/AD ET FONDATIONS A LA PRISE EN CHARGE
SANITAIRE DES POPULATIONS DANS LE CONTEXTE SECURITAIRE**

Décembre 2024

AVANT PROPOS



La contribution des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Associations de Développement (AD) et Fondations au développement socio-économique du Burkina Faso constitue un pilier essentiel de la résilience et du progrès dans un contexte marqué par des défis sécuritaires croissants. Depuis plus d'une décennie, le Burkina Faso s'efforce chaque année de dresser un état des lieux des interventions des ONG/AD et Fondations, afin d'identifier leurs réussites, leurs limites et les pistes d'amélioration. Chaque édition met en exergue la contribution des partenaires associatifs autour d'un thème consensuellement choisi. Le présent rapport ayant pour thème « Contribution des ONG/AD et Fondations à la prise en charge sanitaire des populations dans le contexte sécuritaire au Burkina Faso » s'inscrit

dans cette dynamique, en mettant en lumière les efforts déployés par ces acteurs en faveur de la santé des populations en 2023.

L'année 2023 a été encore éprouvante pour notre pays, confronté à des crises multiformes, notamment sécuritaires et humanitaires. Dans ce contexte, les ONG/AD et Fondations ont joué un rôle crucial pour atténuer les souffrances des populations, notamment dans le domaine de la santé. En effet, sur un montant global d'investissements de 217,47 milliards de FCFA mobilisés en 2023 par les ONG/AD et Fondations, 39,95 milliards de FCFA ont été consacrés au secteur de la santé. Ce montant, bien que légèrement inférieur à celui enregistré en 2022 (43,23 milliards de FCFA), reflète un engagement indéniable des ONG/AD et Fondations à maintenir leurs appuis malgré les multiples contraintes.

L'élaboration de ce rapport a mobilisé une équipe pluridisciplinaire, composée de cadres professionnels de l'administration publique, ainsi que des cadres de structures associatives. Ces collaborateurs ont travaillé avec rigueur et dévouement pour produire un document analytique des interventions des ONG/AD et Fondations, reflétant fidèlement les données recueillies auprès des partenaires. Leur engagement témoigne de l'importance accordée à l'évaluation et à la valorisation des efforts consentis par ces acteurs associatifs dans un contexte difficile.

Ce rapport ambitionne d'être une source précieuse d'informations et d'orientations pour les décideurs publics, les partenaires techniques et financiers, ainsi que tous les acteurs impliqués dans la quête d'un développement durable et inclusif au Burkina Faso. Il met en lumière non seulement les réalisations financières et physiques, mais aussi les défis auxquels les ONG/AD et Fondations font face, en vue d'améliorer l'impact de leurs interventions au bénéfice des populations les plus vulnérables.

Nous espérons que cette contribution permettra de renforcer les synergies entre les différents acteurs et de stimuler des actions concertées pour relever les défis sanitaires et sécuritaires auxquels le Burkina Faso est confronté.

Le Ministre de l'Economie et des Finances



Aboubakar NACANABO
Officier de l'Ordre de l'Étalon

TABLE DES MATIERES

<i>Liste des tableaux</i>	<i>5</i>
<i>Liste des graphiques</i>	<i>6</i>
AVERTISSEMENT.....	7
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	8
RESUME	11
METHODOLOGIE	12
INTRODUCTION GENERALE	14
PREMIERE PARTIE : CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, DES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT ET FONDATIONS A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	15
CHAPITRE I : APERCU DU CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE	16
I. Une économie mondiale en contraction	16
II. Un renforcement de la résilience de l'économie nationale	17
2.1 Une croissance économique en accélération	17
2.2 Une relative maîtrise de l'inflation	17
2.3 Un solde budgétaire en amélioration	17
2.4 Une consolidation du solde global de la balance des paiements	17
2.5 Une masse monétaire en contraction	18
CHAPITRE II : CLASSIFICATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT ET FONDATIONS INTERVENANT AU BURKINA FASO	19
I. Profil des ONG/AD et Fondations	19
1.1. Selon l'origine.....	19
1.2. Concentration des interventions par région en 2023.....	20
1.3. Secteurs d'intervention	21
1.4. Modalités d'intervention	21
1.5. Principaux groupes cibles.....	21
1.6. Situation du personnel des ONG/AD et Fondations en 2023	22
II- Aperçu des réalisations physiques et des contributions financières des ONG/AD et Fondations	23
1.2 Des réalisations physiques	23
a) Secteur « Education et formation »	23
b) Secteur « Santé »	24
c) Secteur « Production agro-sylvo-pastorale »	24
d) Secteur « Environnement, Eau et Assainissement ».....	25
e) Secteur « Travail, emploi et protection sociale ».....	26
f) Secteur « Commerce et services marchands »	26
g) Secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat ».....	27
h) Secteur « Transformation industrielle et artisanale »	27
i) Secteur « Gouvernance administrative et locale ».....	27
1.3 Evolution des contributions financières	28

CHAPITRE III : INTERVENTIONS DES ONG/AD ET FONDATIONS AU BURKINA FASO EN 2023

.....	29
I. La mobilisation des ressources	29
1.1. Les ressources propres.....	29
1.2. Les ressources externes.....	29
a) La contribution de l'Etat burkinabè.....	30
b) La contribution des bénéficiaires.....	30
c) Partenaires bilatéraux.....	30
d) Partenaires multilatéraux.....	31
e) Organismes privés et particuliers	31
1.3. Répartition des ressources selon la provenance	31
II. Contributions financières par secteur de planification.....	32
III. Réalisations physiques et appuis divers	33
<i>Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix.....</i>	<i>33</i>
<i>Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique</i>	<i>34</i>
1. Le secteur « Gouvernance administrative et locale »	34
2. Secteur « Gouvernance économique »	35
3. Le secteur « Justice et Droits Humains »	35
<i>Axe 3 : consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale</i>	<i>35</i>
1. Secteur « Education et formation »	35
2. Secteur « Santé »	36
3. Secteur « Environnement, eau et assainissement »	37
4. Secteur « Recherche et Innovation ».....	37
5. Secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat ».....	38
<i>Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois</i>	<i>38</i>
1. Secteur «Production agro-sylvo-pastorale »	38
2. Secteur « Transformation industrielle et artisanale »	39
3. Secteur « Culture, sport et loisirs ».....	40
4. Secteur « Commerce et services marchands »	40
CHAPITRE IV : FACILITES FISCALES ACCORDEES PAR L'ETAT AUX ONG/AD ET FONDATIONS.....	41
I. Le régime fiscal et douanier applicable.....	41
<i>Les exonérations accordées aux ONG/AD et Fondations se répartissent en deux groupes : les exonérations fiscales et les exonérations des droits de douane.</i>	<i>41</i>
II. Les exonérations fiscales et douanières accordées aux ONG/AD et Fondations	41
2.1. Le remboursement de la TVA.....	41
2.2. Les facilités douanières.....	41
CONCLUSION PARTIELLE	42

DEUXIEME PARTIE : CONTRIBUTIONS DES ONG/AD ET FONDATIONS A LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE DES POPULATIONS DANS LE CONTEXTE SECURITAIRE	43
CHAPITRE I : POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIERE DE SANTE	44
I. Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement sanitaire 2021-2025.....	45
II. Défis et perspectives.....	45
1.1. Des défis	45
1.2. Des perspectives.....	45
CHAPITRE II : LES INVESTISSEMENTS DES ONG/ADF RELATIFS A LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE DES POPULATIONS DANS LE CONTEXTE SECURITAIRE DE 2019 A 2023	46
I. Profil des ONG/AD et Fondations intervenant dans la prise en charge sanitaire des populations	46
2.1. Origine des ONG/AD et Fondations intervenant dans la prise en charge sanitaire des populations.....	46
2.2. Stratégies d'intervention des ONG/AD et Fondations intervenant dans la prise en charge sanitaire des populations.....	46
II. Analyse des contributions physiques et financières dans la prise en charge sanitaire des populations.....	46
2.1. Répartition des investissements	47
2.2. Répartition des investissements 2019 à 2023 par région.....	47
CHAPITRE III : EXPERIENCES ET BONNES PRATIQUES.....	49
I. Projet de renforcement des services de soins oculaires à Kaya, par l'ONG Light for the World	49
II. Approche sanitaire de l'ONG « Alliance For Medical Action (ALIMA) dans le contexte de crise au Burkina Faso	50
III. Approche de l'ONG Pathfinder International Burkina Faso	52
CONCLUSION 2ème PARTIE	54
TROISIEME PARTIE : DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS	55
IV. Difficultés relevées par les acteurs associatifs	55
V. Difficultés relevées par les acteurs publics.....	56
VI. Recommandations	56
6.1. A l'endroit des acteurs associatifs.....	56
6.2. A l'endroit des acteurs étatiques.....	56
CONCLUSION GENERALE	58
ANNEXES	59

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : TYPOLOGIE DES ONG/AD ET FONDATIONS AYANT SIGNE DES CONVENTIONS D'ETABLISSEMENT	19
TABLEAU 2 : REPARTITION DU NOMBRE D'ONG/AD ET FONDATIONS PAR PAYS D'ORIGINE EN 2023	20
TABLEAU 3 : REPARTITION DES ONG/AD ET FONDATIONS PAR REGION	21
TABLEAU 4 : SITUATION DU PERSONNEL DES ONG/AD ET FONDATIONS EN 2023	22
TABLEAU 5 : TAILLE DU PERSONNEL DES ONG/AD ET FONDATIONS EN 2023	23
TABLEAU 6 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS L'EDUCATION ET LA FORMATION	24
TABLEAU 7 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LA SANTE	24
TABLEAU 8 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LA PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE	25
TABLEAU 9 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS L'ENVIRONNEMENT, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	25
TABLEAU 10 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE TRAVAIL, L'EMPLOI ET LA PROTECTION SOCIALE	26
TABLEAU 11 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE COMMERCE ET LES SERVICES MARCHANDS	26
TABLEAU 12 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, DE COMMUNICATION ET D'HABITAT	27
TABLEAU 13 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE	27
TABLEAU 14 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET LOCALE	27
TABLEAU 15 : MOBILISATIONS PAR SOURCE DE FINANCEMENT	29
TABLEAU 16 : REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES ONG/AD ET FONDATIONS PAR SECTEUR DE PLANIFICATION EN 2023 (EN MILLIARDS FCFA)	32
TABLEAU 17 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE SECTEUR « SECURITE ET DEFENSE » EN 2023	33
TABLEAU 18 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE SECTEUR « TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE » EN 2023	34
TABLEAU 19 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS L'EDUCATION ET LA FORMATION EN 2023	35
TABLEAU 20 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE SECTEUR DE LA SANTE EN 2023	36
TABLEAU 21 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE SECTEUR « ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT » EN 2023	37
TABLEAU 22 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL EN 2023	38
TABLEAU 23 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE EN 2023	39
TABLEAU 24 : LES PRINCIPALES REALISATIONS SONT PRESENTEES DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS :	40
TABLEAU 25 : PRINCIPALES REALISATIONS DANS LE COMMERCE ET LES SERVICES MARCHANDS EN 2023	40
TABLEAU 26 : EXONERATIONS ACCORDEES PAR LA DGD (EN FRANCS CFA)	42
TABLEAU 27 : INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE DES POPULATIONS PAR REGION	48

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1: NOMBRE D'ONG/AD PAR GROUPE CIBLE EN 2023	22
GRAPHIQUE 2 : CONTRIBUTIONS FINANCIERES GLOBALES DES ONG/AD ET FONDATIONS DE 2019 A 2023	28
GRAPHIQUE 3 : CONTRIBUTIONS DES 10 GRANDS BILATERAUX EN 2023 EN MILLIONS FCFA	30
GRAPHIQUE 4 : CONTRIBUTIONS DES MULTILATERAUX EN 2023 (EN MILLIONS FCFA)	31
GRAPHIQUE 5 : LES 10 PLUS GRANDS PAYS CONTRIBUTEURS EN 2023 EN MILLIARDS FCFA.....	32
GRAPHIQUE 6 : REPARTITION (EN %) DES ONG/AD ET FONDATIONS PAR ORIGINE	46
GRAPHIQUE 7 : REPARTITION PAR PAYS D'ORIGINE DES ONG/AD ET FONDATIONS	46
GRAPHIQUE 8 : CONTRIBUTIONS FINANCIERES A LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE DES POPULATIONS DANS LE CONTEXTE DE CRISE SECURITAIRE DE 2019 A 2023 (EN MILLIARDS DE FCFA).....	47

AVERTISSEMENT

Pour diverses raisons, certaines ONG/AD et Fondations n'ont pu produire ou transmettre leurs rapports et programmes d'activités dans les délais conformément à la réglementation en vigueur. De ce fait, le présent Rapport n'a pas pu capitaliser l'exhaustivité des interventions des ONG/AD et Fondations pour soutenir les efforts de développement en général et particulièrement ceux déployés en faveur de l'inclusion et de la cohésion sociales au Burkina Faso. Aussi, a-t-il été élaboré sur la base de l'exploitation de 275 rapports et programmes d'activités sur 417 reçus. Les rapports exploités prennent en compte les ONG/AD et Fondations ayant signé la convention d'établissement et les associations nationales disposant de récépissés et ayant déposé leurs rapports.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	Activité Génératrice de Revenus
AIT	Autorisation d'Importation Temporaire
AN	Assemblée Nationale
ARFA	Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie
ASBC	Agent de Santé à Base Communautaire
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CNIB	Carte Nationale d'Identité Burkinabè
COGES	Comité de Gestion
CREN	Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Conseil Villageois de Développement
DCB	Direction de la Coopération Bilatérale
DCE-APD	Direction de la Coordination et de l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement
DCM	Direction de la Coopération Multilatérale
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGD	Direction Générale du Développement/Belgique
DGD	Direction Générale de la Douane
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGI	Direction Générale des Impôts
DP-ONG	Direction du partenariat avec les ONG
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
IT	Importation Temporaire
MAAC	Ministère des Armées et des Anciens Combattants
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances

MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
MENAPLN	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion des Langues Nationales
MFSNFAH	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de l'Action humanitaire
OBC	Organisation à Base Communautaire
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
ODE	Office de Développement des Eglises Evangéliques
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
ONG/AD	Organisations non gouvernementales/Associations de développement
OSC	Organisation de la Société Civile
PASP	Production Agro-Sylvo-Pastorale
PDI	Personnes Déplacées Internes
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Premier Ministère
PNDES	Plan national de Développement économique et social
PRES	Présidence
PRIAN-PDI	Projet de résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle des Personnes Déplacées Internes
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUS	Programme d'Urgence pour le Sahel
PV/VIH	Personne Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine
RCO	Rapport sur la Contribution des ONG/AD et Fondations
SNU	Système des Nation Unies
SPONG	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
TEPS	Travail, Emploi et Protection Sociale
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine

UE	Union Européenne
UNITAID	Organisation Internationale d'Achat des Médicaments
USA	United States of America
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

RESUME

Les interventions des ONG/AD et Fondations sur le territoire burkinabé font ressortir un investissement global de 217,47 milliards FCFA contre **215,04 milliards FCFA en 2022, soit une évolution de 1,13% par rapport à l'année 2022**, malgré la persistance de la crise sécuritaire, humanitaire et le ralentissement de l'économie nationale. Ainsi, les secteurs sociaux tels que « travail, emploi et protection sociale », « santé », « production agro-sylvo-pastorale », « éducation-formation », « environnement, eau et assainissement » occupent les premières places avec respectivement 70,61 milliards FCFA, 39,95 milliards FCFA, 34,30 milliards FCFA, 25,56 milliards FCFA, et 22,70 milliards FCFA.

Aussi, en rapport avec le thème de l'année 2023 qui porte sur la « *Contribution des ONG/AD et Fondations à la prise en charge sanitaire des populations dans le contexte sécuritaire au Burkina Faso* », les interventions des ONG/AD et Fondations ont contribué à la réalisation des objectifs de l'Axe 3 du PNDES « **consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale** ». En effet, l'essentiel des interventions ont été orientées vers le renforcement de l'offre et de l'accès aux soins dans les formations sanitaires fonctionnant à minima dans les zones abritant des PDI à travers le déploiement d'équipes médicales mobiles dans certaines zones reculées ou fortement touchées par les conflits, le renforcement des capacités opérationnelles du personnel de santé et des ASBC et le renforcement des équipements de certains centres de santé. Aussi, de 2019 à 2023, les organisations associatives ont investi au total **18,81 milliards FCFA** à travers les initiatives visant à soutenir les Personnes Déplacées Internes (PDI) et des populations affectées principalement dans les régions les plus touchées par la crise.

METHODOLOGIE

Le Rapport sur la contribution des ONG/AD et Fondations au titre de 2023 a été élaboré par un comité technique pluridisciplinaire qui a travaillé sous la supervision de Monsieur Inoussa OUIHINGA, Directeur Général de la Coopération suivant un processus participatif. Ce comité de rédaction comprend des cadres de différentes structures de la Direction Générale de la Coopération, des Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles du Ministère de la Santé (MS) et du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF),) ainsi qu'un représentant de l'ONG Light For The World.

Il se compose comme suit :

- Mme Alimatou ZONGO/KABORE, Directrice du Partenariat avec les ONG/AD et Fondations ;
- Mme Arlette Pulchérie SOMDA/YERBANGA, Cheffe de Service du Suivi et de la Capitalisation des Investissements des ONG/AD et Fondations (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Mme Hézita OUATTARA /SERE, Cheffe de Service des Etudes et de l'Orientation des ONG/AD et Fondations (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Mr Souleymane NACOULMA, Chef de Service de Promotion des Accords de Partenariat des ONG/AD et Fondations (DP-ONG/CDGCOOP) ;
- Mme Noëlie W. BASSINGA/ZAGRE, Chargée du Suivi et de la Capitalisation des Investissements des ONG/AD et Fondations (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Mr Edouard KABORE , Chargé du Suivi et de la Capitalisation des Investissements des ONG/AD et Fondations (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Mme Sandrine ZOUNDI/OUONGO, Chargée de Promotion des Accords de Partenariat des ONG/AD et Fondations (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Mme Inès Edwige ZONGO/THIOMBIANO, Chargée de Promotion des Accords de Partenariat des ONG/AD et Fondations (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Mme Lydie OUEDRAOGO, Chargée des Etudes et de l'Orientation des ONG/AD et Fondations (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Mme Aïssata OUEDRAOGO, Cheffe de Service du Suivi et de la Capitalisation des Actions de Coopération Décentralisée (DCFD/ DGCOOP) ;
- Mr Yahaya OUEDRAOGO, Statisticien , Chargé des Etudes et de l'Orientation des ONG/AD et Fondations (DP-ONG/DGCOOP);
- Mme Hassana YELBY, Assistante de Direction (DP-ONG/DGCOOP) ;
- Mme Satta FOFANA/TRAORE, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mr Salfo YAMEOGO, Chef de Service de Suivi de Ratification des Accords de Financement (DAJA/DGCOOP) ;
- Mme Jockébed TANKOANO/LOMPO, Chargée de Programme de Coopération (DCM/DGCOOP) ;

- Mme Marie Emmanuelle ZOURE, Directrice de la Coordination des Projets et Programmes et du Partenariat du Ministère de la Santé (DGESS/MS) ;
- Azize S. TRAORE, Statisticien, (DGESS/MEF) ;
- Mme Mariam SORY, Cheffe de Service de la Promotion de Coopération Zone Europe (DCB/DGCOOP) ;
- Mme Olga T. KABRE, Représentante de l'ONG Light For The World (LFW).

Le présent rapport rend compte de la situation des contributions financières et des réalisations physiques des ONG/AD et Fondations en 2023 et développe une thématique relative à leur contribution à la prise en charge sanitaire des populations dans le contexte sécuritaire au Burkina Faso.

Le processus d'élaboration dudit document a suivi plusieurs étapes :

- le choix du thème à traiter en lien avec les priorités de développement et d'actualité ;
- l'élaboration des termes de référence et du chronogramme global des travaux ;
- l'actualisation du canevas de collecte des données et sa transmission aux ONG/AD et Fondations pour son remplissage ;
- la collecte des données à partir des informations socio-économiques sur la base des rapports d'activités 2023 et les programmes d'activités 2024-2025 des ONG/AD et Fondations ;
- la tenue de trois (03) ateliers techniques de saisie des données socioéconomiques contenues dans lesdits rapports et programmes d'activités dans un classeur Excel conçu à cet effet, dénommé « Masque de saisie de données RCO (Rapport sur la Contribution des ONG/AD et Fondations) » ;
- le traitement et l'analyse des données saisies ;
- l'élaboration du draft 0 du rapport par le comité de rédaction ;
- la tenue d'un atelier de finalisation du projet de rapport ;
- la diffusion du rapport auprès des acteurs concernés.

Les difficultés majeures que le comité de rédaction a rencontrées dans le processus d'élaboration du rapport sont liées d'une part, à la non désagrégation de certaines données et d'autre part, à l'incohérence de certaines informations fournies par les ONG/AD et Fondations.

INTRODUCTION GENERALE

Dans la mise en œuvre des politiques et stratégies publiques de développement, les ONG/AD et Fondations agissent aux côtés de l'Etat pour le mieux être des populations bénéficiaires en apportant leurs contributions diverses dans tous les secteurs de développement, à travers l'exécution de projets et programmes.

Les situations sécuritaire et humanitaire du Burkina Faso depuis quelques années ont détérioré les conditions de vie des populations. C'est ainsi que les ONG/AD et Fondations ont renforcé leurs interventions dans les zones fortement touchées.

Pour donner plus de lisibilité et de visibilité à leurs interventions, un rapport sur leurs contributions est rédigé chaque année.

Il capitalise les données physiques et financières tirées des rapports annuels et programmes d'activités de ces organisations d'une part, et fait une analyse des actions menées et celles inscrites en perspective en vue d'un meilleur impact et l'atteinte des objectifs fixés, d'autre part.

Aussi ce rapport traite-t-il d'un thème spécifique portant sur la contribution des ONG /AD et Fondations à la prise en charge sanitaire des populations dans le contexte sécuritaire au Burkina Faso. Ce choix a été motivé par la volonté de mettre en lumière les actions entreprises par les ONG/AD et Fondations dans la prise en charge des soins de santé au profit des populations affectées par la crise.

Le présent rapport est élaboré à partir des données de deux-cent soixante quinze (275) ONG/AD et Fondations ayant déposé leurs rapport et programme d'activités dans les délais.

Il est structuré autour de trois (03) grandes parties qui sont : (i) la contribution des ONG/AD et Fondations à la mise en œuvre des politiques publiques, (ii) la contribution des ONG /AD et Fondations à la prise en charge sanitaire des populations dans le contexte sécuritaire au Burkina Faso et (iii) les difficultés rencontrées et les recommandations.

PREMIERE PARTIE : CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, DES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT ET FONDATIONS A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques de développement, le Burkina Faso bénéficie de l'accompagnement de plusieurs partenaires dont les ONG/AD et Fondations. Ces organisations interviennent dans tous les secteurs de planification et sur tout le territoire national malgré le contexte sécuritaire difficile. Leur accompagnement se fait à travers la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Cette partie sera traitée à travers quatre (04) points que sont : (i) Aperçu du contexte socio-économique, (ii) Classification des ONG/AD et Fondations intervenant au Burkina Faso, (iii) Interventions des ONG/AD et Fondations au Burkina Faso en 2023 et (iv) Facilités fiscales et douanières accordées aux ONG/AD et Fondations.

CHAPITRE I : APERCU DU CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE

En 2023, l'activité économique s'est déroulée dans des contextes international et national marqués par des tensions économiques et politiques ainsi que des crises sécuritaire et humanitaire. La situation socio-économique sera analysée sous deux angles à savoir l'économie au niveau mondial et l'économie au niveau national.

I. Une économie mondiale en contraction

L'activité économique au niveau mondial a ralenti en 2023, contrairement aux tendances anticipées un an plus tôt encouragées alors par l'accélération de la croissance enregistrée en 2022. En effet, la croissance mondiale, qui était de 3,5% en 2022, est ressortie à 3,1% en 2023. Cette contraction de l'économie mondiale s'explique par l'évolution de l'économie aux Etats Unis, dans la zone euro, au Japon, en Chine, en Afrique subsaharienne et dans l'espace UEMOA.

Aux États-Unis, la croissance de l'économie a été dynamique en 2023 car elle ressortirait à 2,5 % contre 1,9 % en 2022 soit une hausse de 0,6 point de pourcentage. Cette croissance est tirée par la consommation privée, les dépenses publiques et le solde extérieur¹.

Dans la **Zone euro**, le rythme de l'activité économique a decru, passant de 3,4% en 2022 à 0,5% en 2023. Malgré ce contexte économique morose, certains pays ont tout de même mieux tiré leur épingle du jeu. C'est notamment le cas de l'Espagne, qui a connu une croissance de 2,5% en 2023.

Au Japon, la croissance économique s'est établie à 1,9% en 2023 contre 0,9% en 2022. **En Chine**, cette croissance a atteint 5,2% en 2023 contre 3% en 2022 soit une augmentation de 2,2 points de pourcentage.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique ²est ressortie à 3,3% en 2023 contre 4,0% en 2022 indiquant ainsi un ralentissement. Dans les trois plus grandes économies de la région que sont le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Angola, la production a fléchi, ce qui a freiné la croissance globale de la région. Dans les autres pays, la croissance a reculé reflétant en partie une forte baisse de la performance des exportations de métaux et une diminution des prix des métaux au niveau mondial. En outre, des conflits intenses et prolongés ont entravé la croissance dans plusieurs économies. Plus généralement, les reprises après la pandémie ont été freinées par l'affaiblissement de la demande extérieure et le resserrement des politiques nationales visant à lutter contre l'inflation persistante.

Le produit intérieur brut de l'**UEMOA** a enregistré une croissance de 5,7%, soit le même niveau qu'en 2022. L'activité économique est restée stagnante en dépit d'une conjoncture internationale difficile et des chocs internes que connaît la région en lien avec le contexte sociopolitique difficile des pays membres, la crise alimentaire, les défis sécuritaires, etc.

Les performances enregistrées par le Burkina Faso sur le plan économique et social au cours de l'année 2023 sont analysées dans les paragraphes ci-dessous.

¹ Différence entre le stock d'avoir financiers extérieurs (actifs ou ce qu'une économie possède) et le stock d'engagements extérieurs (passifs ou ce qu'une économie doit). La position extérieure nette ou solde net de la position extérieure globale indique si le pays dispose d'une position créditrice ou débitrice en matière d'actifs vis-à-vis du reste du monde.

² Variation positive de la production de biens et de services dans une économie sur une période donnée, généralement une longue période. En pratique, l'indicateur le plus utilisé pour la mesurer est le produit intérieur brut (PIB). Il est mesuré « en volume » ou « à prix constants » pour corriger les effets de l'inflation. Le taux de croissance, lui, est le taux de variation du PIB.

II. Un renforcement de la résilience de l'économie nationale

L'expansion de l'activité économique a été très vigoureuse en 2023 comparativement à 2022. Cette section qui examine la situation macroéconomique expose l'évolution des principaux agrégats à travers l'analyse du Produit intérieur brut (PIB), l'inflation, le solde budgétaire, la balance des paiements³ et la situation monétaire.

2.1 Une croissance économique en accélération

L'activité économique a enregistré une accélération de son rythme de croissance en 2023. En effet, le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 3,6% en 2023 contre 1,8% en 2022, soit une augmentation de 1,8 points de pourcentage. Cette croissance est tirée par l'ensemble des secteurs. La part du secteur primaire dans la formation du PIB s'est située à 2,9%, celle du secteur secondaire à 2,5% et la contribution du secteur tertiaire de 4,1%. Le PIB nominal s'est établi à 12 425,7 milliards FCFA en 2023 contre 11 752,8 milliards FCFA en 2022.

2.2 Une relative maîtrise de l'inflation

En 2023, le taux d'inflation s'est situé à 0,7% contre 14,1% en 2022. Cette baisse des prix enregistrée s'explique essentiellement par la diminution des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,4%) contre (+23,4%) en décembre 2022, des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+6,4%) en décembre 2023 contre (+10,2%) en décembre 2022.

2.3 Un solde budgétaire en amélioration

L'exécution des opérations financières de l'État en 2023 fait ressortir un solde net de gestion positif en se situant à 427,8 milliards FCFA en amélioration de 501,6 milliards de FCFA par rapport à celui de 2022.

Prenant en compte les acquisitions nettes d'actifs non financiers, il en ressort un besoin de financement de 832,4 milliards FCFA en 2023 contre un besoin de 1 282,7 milliards FCFA en 2022, soit une amélioration du déficit de l'Administration centrale de 450,3 milliards FCFA. Le besoin de financement en 2023 est couvert par une accumulation nette de passifs de 728,7 milliards FCFA et par une cession nette d'actifs financiers de 110,5 milliards FCFA.

2.4 Une consolidation du solde global de la balance des paiements

Les échanges avec l'extérieur se sont soldés par un déficit de 345,8 milliards FCFA en 2023 après celui de 666,7 milliards FCFA enregistré en 2022 soit une amélioration de 320,9 milliards FCFA.

En ce qui concerne les transactions courantes avec le reste du monde, elles se sont soldées par un déficit de 1 097,3 milliards FCFA représentant -8,9% du PIB en 2023 contre -7,5% du PIB en 2022.

S'agissant du solde du compte de capital, il s'est affiché excédentaire à 262,2 milliards FCFA en 2023 contre 261,0 milliards FCFA en 2022. Cette performance est principalement imputable à la hausse des transferts en capital en faveur du secteur privé (+1,1 milliards FCFA).

Aussi, le flux net résultant des acquisitions nettes d'actifs financiers et d'accroissements nets de passifs s'est soldé par des entrées nettes de ressources financières de 493,1 milliards FCFA en 2023 contre des sorties nettes de ressources financières de 47,5 milliards FCFA en 2022.

³ Enregistrement complet des transactions économiques d'un pays avec le reste du monde sur une période spécifique, généralement un an. Il englobe toutes les transactions entre résidents et non-résidents, y compris le commerce de biens et de services, les revenus de placements et les transferts financiers.

2.5 Une masse monétaire en contraction

La masse monétaire⁴ est ressortie à 5 552,0 milliards de FCFA à fin décembre 2023 contre 5 716,9 milliards FCFA à fin décembre 2022, en repli de 164,9 milliards FCFA (-2,9%).

L'évolution de la situation monétaire a été marquée, entre 2023 et 2022, par une régression des Actifs extérieurs nets (AEN)⁵ de 345,8 milliards FCFA (-17,5%) et une progression des créances intérieures de 368,5 milliards FCFA (+8,4%).

Les AEN des Institutions monétaires sont ressortis à 1 626,3 milliards FCFA à fin décembre 2023 contre 1 972,1 milliards de FCFA à fin décembre 2022, affichant ainsi une baisse de 345,8 milliards FCFA, soit -17,5%. Ce reflux des AEN est imputable à ceux des « Autres institutions de dépôts (AID) » (-597,4 milliards FCFA), atténué par ceux de la Banque Centrale (+251,6 milliards FCFA).

Aussi, les créances intérieures se sont établies à 4 764,7 milliards de FCFA à fin décembre 2023 contre 4 396,1 milliards FCFA à fin décembre 2022, soit une hausse de 368,5 milliards FCFA (+8,4%). Cette hausse est rendue possible grâce à une augmentation de 206,7 milliards FCFA des créances sur l'économie et celle des créances nettes sur l'administration centrale (CN-AC) de 161,8 milliards FCFA.

⁴ Volume de monnaie en circulation à un instant T et pouvant être convertis en liquidités. Ce sont les autorités monétaires (les banques centrales) qui déterminent quel doit être la progression de ce volume. L'évolution de la masse monétaire est sous la surveillance de la banque centrale du pays ou de la zone géographique

⁵ Différence entre les actifs et les passifs extérieurs d'un pays. Il reflète l'encours des créances d'un pays sur des entités étrangères et de ses créances sur des entités nationales.

CHAPITRE II : CLASSIFICATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT ET FONDATIONS INTERVENANT AU BURKINA FASO

La classification des ONG/AD et Fondations est dressée à partir de l’analyse du profil et de l’évolution de leurs contributions à l’atteinte des objectifs du Référentiel National de Développement (RND) du Burkina Faso.

I. Profil des ONG/AD et Fondations

Le profil des ONG/AD et Fondations est constitué des éléments caractéristiques que sont l’origine, la concentration régionale, les secteurs et modalités d’intervention, les groupes cibles, le nombre d’emplois créés et les sources de financement .

1.1. Selon l’origine

En 2023, 397 ONG/AD et Fondations étrangères et nationales ont intervenu dans les chantiers de développement au Burkina Faso selon la base des données de la DP-ONG, contre 370 en 2022.

Les ONG/AD et Fondations étrangères représentent 83,63% du nombre total des ONG intervenant sur le territoire national en 2023.

Leur forte présence s’explique d’une part, par l’existence d’une législation favorable et des relations historiques entretenues par le Burkina Faso avec certains pays et d’autre part, par les besoins humanitaires croissants.

Les ONG nationales quant à elles, représentent une proportion de 16,37%. Comparativement à 2022, elles étaient au nombre de 49, soit 12,73% des ONG/AD et Fondations.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la synthèse des données.

Tableau 1 : Typologie des ONG/AD et Fondations ayant signé des conventions d’établissement

Type	Nombre	Proportion en %
ONG/AD et Fondations étrangères	332	83,63
ONG/AD et Fondations nationales	65	16,37
Total	397	100,00

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, novembre 2024

Suivant le classement des ONG selon leur origine, la France et les Etats-Unis d’Amérique occupent respectivement la première et la deuxième place depuis quelques années. En effet, il existe 79 ONG françaises et 65 américaines. Ils sont suivis par le Burkina Faso qui occupe la troisième place avec 53 organisations en 2023. Il est constaté une légère évolution du nombre d’ONG pour ces trois pays par rapport à 2022.

Aussi, sept (07) autres pays enregistrent entre 10 et 40 ONG/AD et fondations actives sur le territoire national et 30 ont un nombre inférieur à 10. Ce classement est plus ou moins constant par rapport à 2022.

La répartition des ONG/AD et Fondations par pays est consignée dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Répartition du nombre d'ONG/AD et Fondations par pays d'origine en 2023

PAYS D'ORIGINE	NOMBRE D'ONG	PAYS D'ORIGINE	NOMBRE D'ONG
FRANCE	79	LUXEMBOURG	2
USA	65	SUEDE	2
BURKINA FASO	53	TURQUIE	2
ITALIE	40	NORVEGE	2
SUISSE	34	AFRIQUE DU SUD	1
ROYAUME UNI	16	BENIN	1
ALLEMAGNE	14	CAMEROUN	1
BELGIQUE	12	SLOVENIE	1
CANADA	14	ISLANDE	1
ESPAGNE	10	JAPON	1
PAYS-BAS	9	KENYA	1
DANEMARK	4	MALI	1
ARABIE SAOUDITE	3	NIGERIA	1
AUTRICHE	4	OUGANDA	1
COTE D'IVOIRE	3	PAKISTAN	1
KOWEIT	3	POLOGNE	1
NIGER	3	QATAR	1
SENEGAL	4	TCHAD	1
AUSTRALIE	2	TOGO	1
COREE DU SUD	2	Total	397

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, novembre 2024

1.2. Concentration des interventions par région en 2023

La répartition spatiale de l'intervention des ONG/AD et Fondations est disproportionnée sur le territoire national essentiellement due à la crise sécuritaire. Cette situation résulte non seulement de l'abandon des activités dans certaines régions, mais aussi de la nécessité de regroupement ou de réorientation des interventions au profit d'autres.

Aussi, a-t-il été constaté une forte concentration des ONG/ AD et Fondations dans les régions du Centre, Centre-Nord, Centre-Ouest et Nord qui enregistrent entre 154 et 92 ONG/AD et Fondations.

Pour le cas particulier de la région du Centre, la forte concentration des ONG/AD et Fondations s'expliquerait par le fait que certaines activités y sont mises en œuvre, bien que les bénéficiaires soient issus d'autres régions. Pour les autres, l'affluence des personnes déplacées internes (PDI) et l'accroissement des besoins humanitaires pourraient justifier cette situation.

La répartition des ONG/AD et Fondations par région se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 3 : répartition des ONG/AD et Fondations par région

Région	Nombre en 2023
BOUCLE DU MOUHOUN	75
CASCADES	53
CENTRE	154
CENTRE-EST	38
CENTRE-NORD	99
CENTRE-OUEST	94
CENTRE-SUD	54
EST	67
HAUTS-BASSINS	79
NORD	92
PLATEAU CENTRAL	32
SAHEL	52
SUD-OUEST	36

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

1.3.Secteurs d'intervention

Les projets et programmes de développement mis en oeuvre par les ONG/AD et Fondations touchent tous les secteurs socio-économiques notamment « Education et Formation », « Santé », « Production agro-sylvo-pastorale », « Travail, Emploi et Protection sociale », « Environnement, Eau et Assainissement », « Justice et droits humains », etc.

1.4.Modalités d'intervention

Il existe deux principaux modes d'intervention utilisés par les ONG au Burkina Faso. Il s'agit de l'intervention directe qui consiste à la mise en œuvre des activités des projets par les ONG elles même (ONG Exécutante) et de l'intervention indirecte (ONG bailleur) qui consiste à confier la mise en œuvre des projets à d'autres structures partenaires.

1.5.Principaux groupes cibles

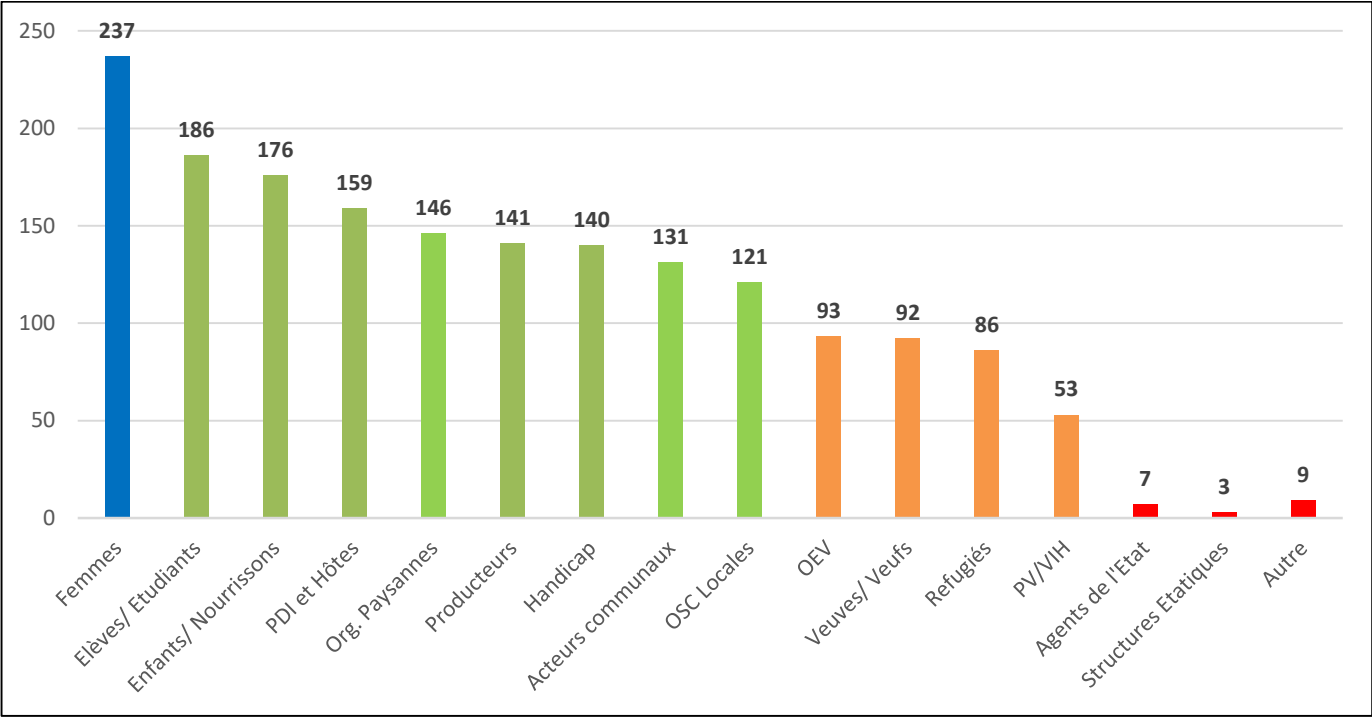
Les interventions des ONG/AD et Fondations vont aussi bien à l'endroit de la population dans sa globalité qu'au profit de certains groupes sociologiques en particulier. Toutefois, il est relevé que les groupes vulnérables sont les plus grands bénéficiaires des interventions des ONG/AD et Fondations. Il s'agit notamment des femmes (237 ONG/AD et Fondations), suivies des élèves, étudiants et apprenants (186 ONG/AD et Fondations), des enfants et nourrissons (176 ONG/AD et Fondations), les PDI et populations hôtes (159 ONG/AD et Fondations).

En plus de ces groupes cités, il faut noter que les organisations paysannes, les producteurs, les personnes vivant avec un handicap bénéficient chacun de l'intervention de plus d'une centaine d'ONG les ONG/AD et Fondations et cela en vue de renforcer leur résilience.

Les structures étatiques bénéficient dans une moindre mesure de l'intervention des ONG/AD et Fondations comme cela a toujours été le cas depuis plusieurs années.

Les détails sont consignés dans le graphique ci-après :

Graphique 1: Nombre d'ONG/AD par groupe cible en 2023



Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

1.6.Situation du personnel des ONG/AD et Fondations en 2023

Le personnel des ONG/AD et Fondations est composé de salariés et de volontaires nationaux et expatriés. Ce sont au total, 14 315 salariés nationaux employés en 2023 contre 14 890 en 2022. Si entre 2022 et 2021, il avait été enregistré une évolution positive de 15,11%, force est de constater qu’entre 2022 et 2023, une régression de 3,86% a été enregistrée. Cette situation s’expliquerait par les difficultés de mobilisation des ressources financières par certaines ONG ayant conduit à la rupture de contrat de travail et à la fermeture d’autres ONG.

Le personnel expatrié est passé de 465 en 2022 à 553 en 2023. Quant aux volontaires, l’effectif est passé de 1 182 en 2022 à 2023 pour le compte de l’année 2023.

Le tableau ci - dessous montre la situation détaillée du personnel.

Tableau 4 : Situation du personnel des ONG/AD et Fondations en 2023

2023	NATIONAUX				EXPATRIES				VOLONTAIRES			
Type	Permanents		Temporaires		Permanents		Temporaires		Nationaux		Expatriés	
Sexe	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Sous-total	3 586	2264	5 283	3 182	123	29	287	114	1 214	647	100	62
Total	5 850		8 465		152		401		1 861		162	

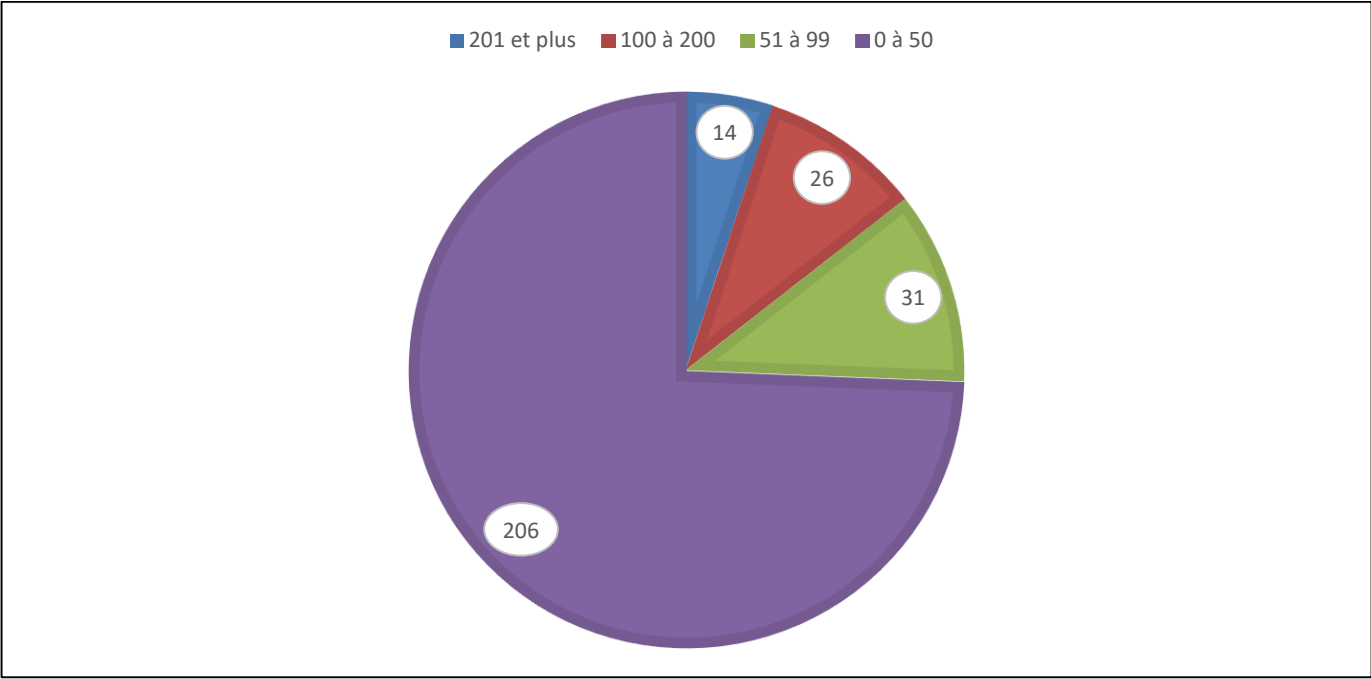
Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

En outre, 206 ONG/AD et Fondations ont employé chacune plus de 201 personnes en 2023, 31 ont un effectif compris entre 100 et 200 employés, 26 emploient un personnel dont l’effectif est compris entre 51 et 99 et 14 structures associatives disposent d’un effectif maximal de 50 personnes.

Les ONG qui emploient le plus de personnes sont celles qui interviennent dans les secteurs sociaux.

Les détails sont contenus dans le diagramme ci-après.

Tableau 5 : Taille du personnel des ONG/AD et Fondations en 2023



Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

II- Aperçu des réalisations physiques et des contributions financières des ONG/AD et Fondations

A l’instar des années 2019 à 2022, les investissements des ONG/AD et Fondations en 2023 ont porté sur l’ensemble des secteurs de planification à travers des réalisations physiques et des contributions financières.

1.2 Des réalisations physiques

Les réalisations physiques des ONG/AD et Fondations en 2023 tout comme celles de la période 2019-2022 ont consisté d’une part, à la construction d’infrastructures diverses et d’autre part, à des appuis divers (parrainage d’enfants, prises en charge sanitaires, économiques, nutritionnelles, formation professionnelle etc.).

a) Secteur « Education et formation »

Dans ce secteur, d’importantes réalisations ont été constatées sur la période 2019-2023, notamment dans le domaine éducatif. Sur cette même période, 910 centres d’alphabétisation, 1209 salles de classe et 382 établissements ont été réalisés. En ce qui concerne le sous-secteur formation, 53 008 jeunes ont bénéficié d’une formation professionnelle, 513 939 élèves ont été parrainés et 40 589 enseignants formés. En outre, 37 998 apprenants ont été alphabétisés. Au niveau du sous -secteur éducation, on constate qu’en 2023, l’accent est mis sur la construction des salles de classe que les centres d’alphabétisation par rapport aux années précédentes.

Le coût financier de l’ensemble de ces réalisations dans le secteur de l’éducation, s’élève à 25,56 milliards FCFA.

Le tableau 6 récapitule les données y relatives.

Tableau 6 : Principales réalisations dans l'éducation et la formation

Education et Formation	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Etablissements scolaires	43	14	112	109	104	382
Salles de classe	326	41	202	212	428	1 209
Centres d'alphabétisation ouverts	381	382	96	28	23	910
Apprenants alphabétisés	7 217	2 550	21 770	5 198	1 263	37 998
Elèves parrainés	54 622	275 035	37 668	43 939	102 725	513 989
Enseignants Bénéficiaires de formation	4 042	12 341	11 032	8 769	4 405	40 589
Jeunes bénéficiaires de formation professionnelles	30 185	2 130	1 867	10 327	8 499	53 008

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

b) Secteur « Santé »

En 2023, on enregistre l'érection de 36 Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) contre 2 en 2022. Les unités médicales construites au profit des populations en 2023 quant à elles, sont au nombre de 02 contrairement en 2022 où aucune unité n'a été réalisée. Pour les personnes bénéficiaires de prise en charge sanitaire, 2 347 955 sont enregistrées en 2023, soit une légère hausse comparativement en 2022 où elles étaient de 2 005 924 . Aussi, les agents de santé bénéficiaires de formation en vue de prendre en charge les populations vulnérables sont de 6 323 en 2023 contre 15 516 en 2022. Quant aux personnes sensibilisées, elles s'élèvent à 135 076 en 2023 contre 2 169 786 en 2022.

Tableau 7 : Principales réalisations dans la santé

Santé	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Construction de CSPS	40	3	9	2	36	90
Unités médicales	2	3	5	0	2	12
Prise en charge sanitaire	277 424	1 096 803	3 957 907	2 005 924	2 347 955	9 686 013
Agents de santé bénéficiaires de formation	12126	19 003	45 476	15 516	6 323	98 444
Personnes sensibilisées sur la santé (VIH/SIDA, SSR, Covid)	248 443	7 916 702	239 879	2 169 786	135 076	10 709 886

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

c) Secteur « Production agro-sylvo-pastorale »

Au cours de 2023, les interventions des ONG/AD et Fondations en faveur des producteurs ont porté essentiellement sur les formations des producteurs et des groupements de producteurs, la mise en place des unités de bétail et la dotation du bétail pour embouche. Ces réalisations ont permis d'améliorer les activités agricole et pastorale et générer des ressources financières au profit des populations.

La contribution financière globale de ce secteur est de 34,30 milliards FCFA en 2023.

Le tableau ci-dessous présente les détails des réalisations dans ce secteur.

Tableau 8 : Principales réalisations dans la production agro-sylvo-pastorale

Production Agro-Sylvo-Pastorale		2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Fosses fumières		1 363	1 909	138	949	194	4553
Aménagement de terres cultivables (ha)		3631,4	801,7	20 048,25	20 920,10	859	46260,45
Bénéficiaires formation	Producteurs	18 642	151 387	201 527	12 451	478813	473 132
	Groupements	3706	1 020	25	1 558	9514	8 208
Unités d'élevage mises en place		458	340	71	2 513	3252	1 195
Bénéficiaires de bétail pour embouche		835	60	370	374	3 009	4202
Points d'eau maraîchers et pastoraux (Forages, puits, boullis)		85	52	4 826	0	131	5630

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

d) Secteur « Environnement, Eau et Assainissement »

Les principales réalisations faites en 2023 au profit du secteur « Environnement, Eau et Assainissement » concernent les plantations d'arbres, la réalisation des points d'eau potable et le renforcement des capacités des acteurs du secteur. A cet effet, 1 349 289 arbres ont été plantés et 216 272 plants d'arbres ont été produits. Afin d'améliorer l'accès à l'eau potable, de favoriser l'hygiène et l'assainissement, 7 098 points d'eau potable ont été réalisés et 8 609 réhabilités. Quant au renforcement des capacités, 99 734 acteurs ont été formés.

Au titre de la contribution financière pour la protection de l'environnement, l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, le montant s'élève à 22,70 milliards FCFA en 2023.

Les données y relatives sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Principales réalisations dans l'environnement, l'eau et l'assainissement

Environnement, Eau et Assainissement		2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Arbres plantés		571 164	117 600	95 350	444 185	1 349 289	2 577 588
Sites anti érosifs aménagés (en ha)		663	2 222	2 284	7 200	2 958	15 327
Plants d'arbre produits		10	54 175	61 755	720	216 272	332 932
Points d'eau potable	Construits	472	2 053	2 473	569	7 098	6 139
	Réhabilités	232	347	7 385	177	8 609	8 517
Latrines (Scolaires, Publiques, CSPS, Familiales)		25 912	72	15 588	45 464	3 899	90 935
Kits d'hygiène octroyés		8 377	26 299	90 888	51 084	23 049	199 697

Environnement, Eau et Assainissement	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Bénéficiaires de renforcement de capacités	0	0	208	18 025	99 734	117 977

Source: MEFP/DGCOOP/DP-ONG, Septembre 2023

e) Secteur « Travail, emploi et protection sociale »

En 2023, l'intervention des ONG/AD et Fondations dans ce secteur a connu un pic. Ainsi, le nombre de personnes vulnérables prises en charge s'élève à 8 985 670 contre 461 867 personnes prises en charge en 2022. Ces prises en charge sont d'ordre économique, vestimentaire, alimentaire et sanitaire. Cette augmentation considérable de prises en charge est imputable à l'insécurité persistante avec le déplacement massif des populations. En outre, 224 540 tonnes de vivres ont été distribués.

Le montant total des interventions des ONG/AD et Fondations est évalué à 70,61 milliards FCFA sur la période 2019 - 2023.

Le tableau ci-après retrace les données capitalisées dans le secteur.

Tableau 10 : Principales réalisations dans le travail, l'emploi et la protection sociale

Travail, Emploi et Protection Sociale	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Nombre de personnes prises en charge	290 767	682 828	440 076	461 867	8 985 670	10 861 208
Vivres octroyées (en t)	35 001,4	3 334,9	4 895	160 836	20 473	224 540

Source: MEFP/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

f) Secteur « Commerce et services marchands »

A l'instar des années précédentes, les ONG/AD et Fondations ont apporté leurs appuis technique et financier au profit des populations vulnérables pour la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) en 2023. En effet, au total 4 486 producteurs ont bénéficié de microcrédits contre 2 042 en 2022. Aussi, 13 371 producteurs ont bénéficié de sessions de formation en AGR contre 6 587 en 2022. Quant aux groupements, on constate une nette régression du nombre des bénéficiaires en 2023 par rapport à l'année 2022.

L'apport financier des ONG/AD et Fondations au développement du commerce et des services marchands entre 2019 et 2023 s'élève à 4,58 milliards FCFA.

Le tableau suivant donne l'état des contributions dans ce secteur.

Tableau 11 : Principales réalisations dans le commerce et les services marchands

Commerce et Services Marchands		2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Bénéficiaires de Micro crédit	Producteurs	10 090	3 962	2 114	2 042	4 486	22 694
	Groupements	12	212	-	3 726	0	3 950
Producteurs Bénéficiaires d'appui pour commercialisation de produits		8 029	18 000	505	596	122	27670
Bénéficiaires de formation en AGR	Producteurs	6 084	1 721	15 943	6 587	13 371	43 706
	Groupements	1	1 049	42	10	115	1 217

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

g) Secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »

Sur la période 2019 à 2022, les ONG/AD et Fondations ont réalisé 39 logements au profit d'enseignants, d'agents de santé, d'étudiants et de personnes vulnérables. Aussi, 198,275 km de pistes rurales ont été réalisées. Mais particulièrement en 2023, il n'y a pas eu des acquis à capitaliser.

Le tableau ci-après récapitule les données y relatives.

Tableau 12 : Principales réalisations dans les infrastructures de transport, de communication et d'habitat

Infrastructures de Transport, de Communication et d'habitat	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Logements réalisés	3	21	3	12	0	39
Entretien de pistes rurales	73,275	0	125	0	0	198,275

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

h) Secteur « Transformation industrielle et artisanale »

Les ONG/AD et Fondations ont accompagné les femmes à travers la formation, la mise en place d'unités de transformation de produits locaux, la réalisation de foyers améliorés et de biodigesteurs. En 2023, l'accent était mis sur la formation des femmes pour leur autonomisation. Ainsi, 4 203 femmes et jeunes filles ont bénéficié des formations en transformation industrielle et artisanale contre 429 en 2022.

Dans le domaine de la transformation industrielle et artisanale, la contribution financière globale s'élève à 2,03 milliards sur les cinq ans.

Les données détaillées sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Principales réalisations dans la transformation industrielle et artisanale

Transformation Industrielle et Artisanale	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Unités de transformation de produits locaux	1164	601	46	73	24	1 908
Formation des femmes	145	70	131	429	4203	4 978
Biodigesteurs réalisés	47	-	6	10	0	63
Foyers améliorés réalisés	204	-	208		0	412

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

i) Secteur « Gouvernance administrative et locale »

Le renforcement des capacités des acteurs locaux est le principal centre d'intérêt des ONG/AD et Fondations dans ce secteur. Sur la période 2019 à 2023, 1 955 groupements, 3 604 OSC locales, 14 622 membres de groupements, 12 845 membres de CVD, 2 821 membres d'OBC, 7 900 personnels d'ONG, 736 membres COGES, 50 986 membres d'OSC locales, 54 786 acteurs communaux et 2 643 agents de l'administration ont vu leurs capacités renforcées notamment sur le rôle des acteurs locaux et sur le leadership. Contrairement aux années précédentes, l'apport des ONG/AD et Fondations dans ce secteur a été relativement en baisse en 2023. Par conséquent, il n'y a pas eu des acquis majeurs à capitaliser hormis le renforcement des capacités des membres d'OSC locales.

En somme, les ONG/AD et Fondations ont apporté leur soutien au secteur gouvernance administrative et locale à hauteur de 11,27 milliards FCFA entre 2019 et 2023.

Les données détaillées sont contenues dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Principales réalisations dans la gouvernance administrative et locale

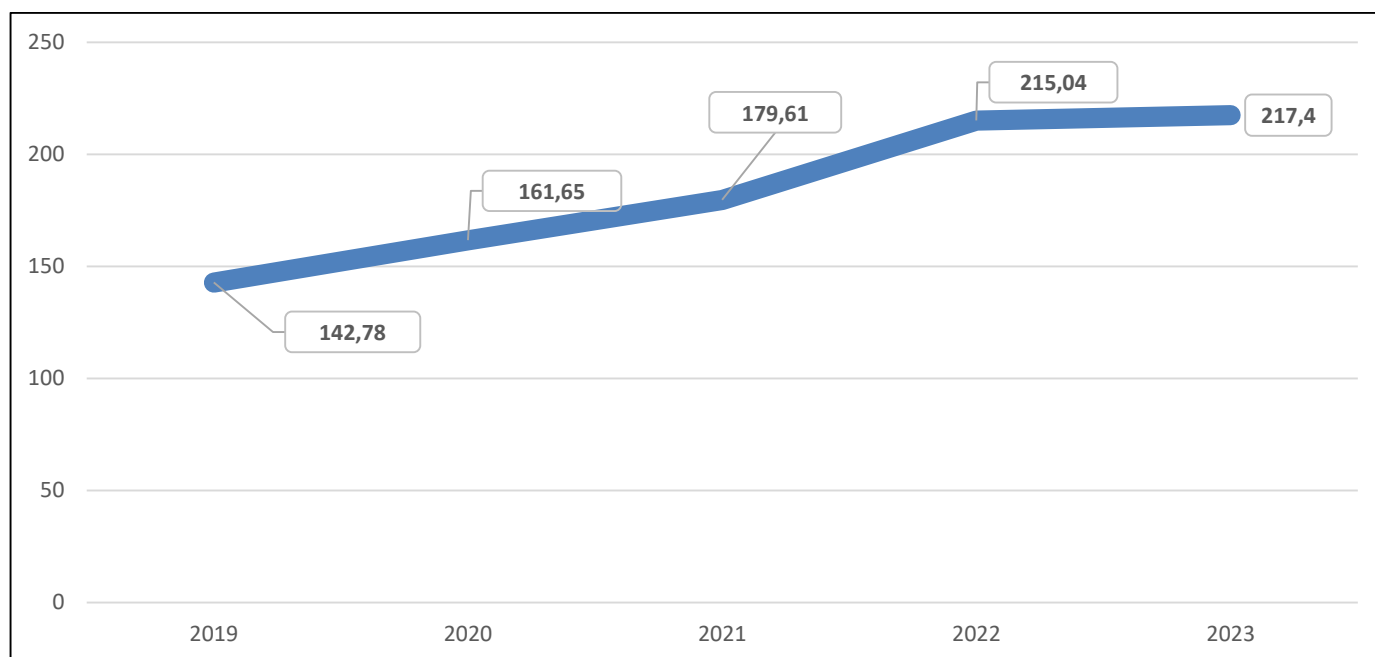
Gouvernance Administrative et Locale	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Groupements	85	1 603	200	67	0	1 955
Membres de Groupements	7476	6 515	369	162	100	14 622
CVD	1	288	100	10	0	399
Membres CVD	767	10 200	1 760	118	0	12 845
OBC	3	50	1400	1368	0	2 821
Membres OBC	-	10 396	97	582	244	11 319
Personnel d'ONG	12	2 675	5 040	148	25	7 900
COGES	254	350	15	105	12	736
Membres COGES	2 862	2 197	81	215	0	5 355
OSC locales	1 838	1 307	160	124	175	3 604
Membres d'OSC locales	1 801	40 418	1 375	202	7 190	50 986
Acteurs municipaux	2 418	49 362	144	842	2 020	54 786
Agents de l'Administration publique	401	503	681	480	578	2 643

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

1.3 Evolution des contributions financières

Les contributions financières des ONG/AD et Fondations dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement sont appréciables au vu de leur tendance ascendante. En effet, elles sont passées de 142,78 milliards FCFA en 2019 à 217,47 milliards FCFA en 2023, soit une évolution moyenne de 18,65%.

Graphique 2 : Contributions financières globales des ONG/AD et Fondations de 2019 à 2023



Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG, Novembre 2024

CHAPITRE III : INTERVENTIONS DES ONG/AD ET FONDATIONS AU BURKINA FASO EN 2023

Ce chapitre met en lumière les efforts déployés par les ONG/AD et Fondations dans la mobilisation des ressources financières afin de soutenir l'État burkinabè dans l'exécution des politiques publiques. Il analyse également les variations constatées dans leur contribution par rapport à l'année 2022, en identifiant les principaux facteurs explicatifs de ces évolutions.

De l'analyse des données, il est ressorti une augmentation du volume de la contribution dans certains secteurs de planification. Cela s'expliquerait notamment par la confiance croissante des partenaires techniques et financiers envers les acteurs non étatiques, ainsi que par l'accroissement du nombre d'intervenants sur le territoire. En revanche, il est constaté une baisse de la contribution dans d'autres secteurs, qui résulterait du manque de régularité dans la transmission des rapports par certains acteurs, de la clôture de projets d'envergure et du contexte national et international marqué par des crises économiques et géopolitiques.

I. La mobilisation des ressources

Les ressources financières mobilisées par les partenaires au développement sont principalement constituées :

- de ressources propres transférées par leur siège, des cotisations de leurs membres ou des revenus générés par leurs activités ;
- des ressources provenant des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux entretenant ou non des rapports de coopération avec l'Etat ;
- des subventions accordées par l'Etat et les contractualisations ;
- des contributions des communautés bénéficiaires (agrégats, main d'œuvre, numéraires) ;
- les dons provenant d'entreprises privées et de particuliers.

Le détail de ces ressources financières est consigné dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Mobilisations par source de financement

Sources	Montant 2022 (Milliards FCFA)	Montant 2023 (Milliards FCFA)	Ecart
Ressources propres	76,43	93,10	16,67
Ressources externes	312,17	285,40	-26,77
<i>Bilatéral</i>	149,62	150,67	1,05
<i>Multilatéral</i>	66,47	55,26	-11,21
<i>Organismes privés et particuliers</i>	91,86	75,68	-16,18
<i>Etat</i>	2,82	1,91	-0,91
<i>Contribution des bénéficiaires</i>	1,4	1,87	0,47

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

1.1. Les ressources propres

Les ressources propres regroupent les fonds transférés des sièges des ONG/AD et Fondations, des cotisations des membres et des revenus générés par les diverses activités menées.

Pour la mise en œuvre des activités en 2023, la mobilisation financière globale des ONG/AD et Fondations se chiffre à 93,10 milliards FCFA soit 16,67 milliards FCFA en augmentation comparativement à celle de 2022 qui se situait à 76,43 milliards FCFA.

1.2. Les ressources externes

Les ressources externes proviennent essentiellement des partenaires techniques et financiers classiques que sont les bilatéraux et multilatéraux, de l'Etat burkinabè, des organismes privés, des particuliers ainsi que de la contribution directe des bénéficiaires. Elles se chiffrent à 285,40 milliards FCFA en 2023. Ce montant est en

baisse de 26,77 milliards FCFA par rapport à l'année précédente. Cette diminution est induite par celle des partenaires multilatéraux, des organismes privés et de l'Etat.

a) La contribution de l'Etat burkinabè

En vue de soutenir les efforts de développement consentis par les ONG/AD et Fondations, l'Etat leur accorde des facilités douanières et fiscales dans la mise en œuvre de leurs projets et programmes. Aussi, l'Etat confie parfois l'exécution de certaines activités de ses projets et programmes à ces organisations associatives, à travers la signature de contrats ou de conventions.

S'agissant des exonérations, elles sont accordées aux ONG/AD et Fondations sous réserve de certaines conditions. A cet égard, les ONG/AD et Fondations disposant d'une convention d'établissement et/ou d'un agrément à jour avec l'Etat et détentrices d'un certificat d'opérationnalité sont éligibles à ces exonérations.

b) La contribution des bénéficiaires

Pour la mise en œuvre de certains projets et programmes, les ONG/AD et Fondations font parfois recours à la contribution des bénéficiaires de leurs interventions afin de susciter leur implication et leur appropriation auxdits projets. Cette contribution peut être en nature (main-d'œuvre, agrégats, etc.) ou en numéraires, en fonction de l'ouvrage ou de l'activité à réaliser. En 2023, les bénéficiaires ont contribué à hauteur de 1,87 milliard FCFA, en hausse de 0,47 milliard FCFA en 2022.

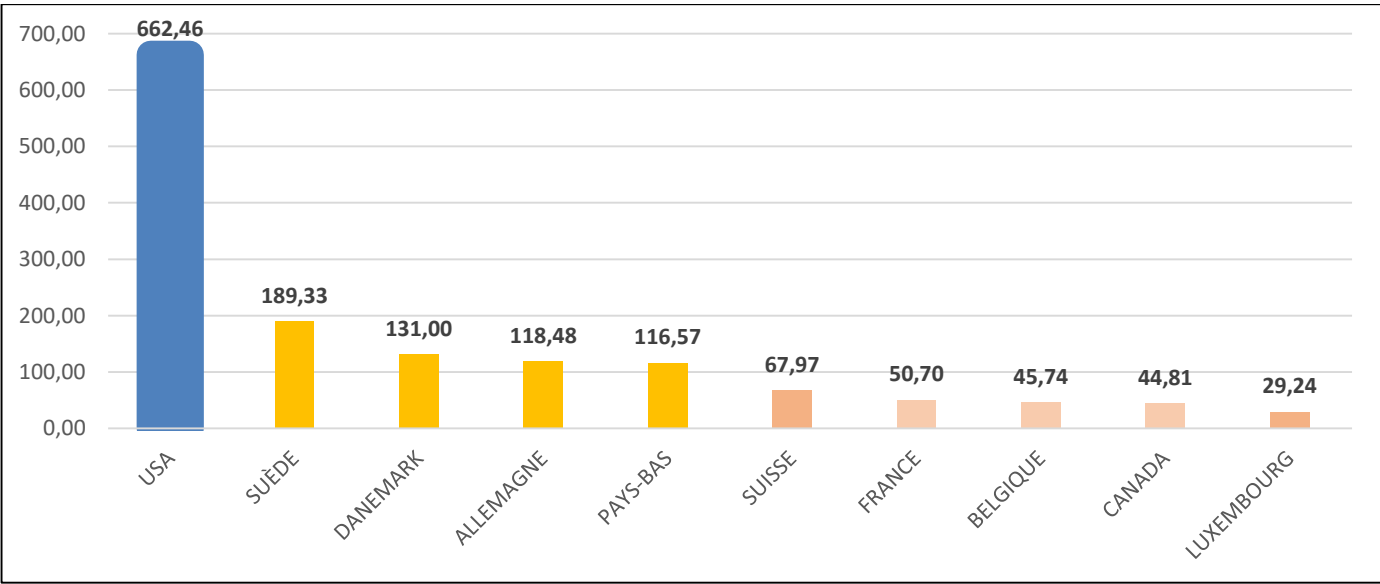
c) Partenaires bilatéraux

En 2023, les ONG/AD et Fondations ont mobilisé 150,67 milliards FCFA auprès des partenaires bilatéraux contre 149,62 milliards FCFA en 2022, soit une hausse de 1,05 milliard FCFA.

Les États-Unis d'Amérique demeurent à la première place avec une contribution de 662,46 millions FCFA contre 495,4 millions FCFA en 2022, soit une hausse sensible de 167,06 millions F CFA. Ils sont suivis de la Suède (189,33 millions FCFA), du Danemark (131,00 millions FCFA), de l'Allemagne (118,48 millions FCFA) et des Pays-bas (116,57 millions F CFA).

Quant aux autres partenaires bilatéraux, leurs contributions en 2023 varient de 67,97 à 29,24 millions FCFA. Les 10 grands pourvoyeurs bilatéraux en 2023 sont présentés par le graphique suivant :

Graphique 3 : Contributions des 10 grands bilatéraux en 2023 en millions FCFA



Source: MEF /DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

d) Partenaires multilatéraux

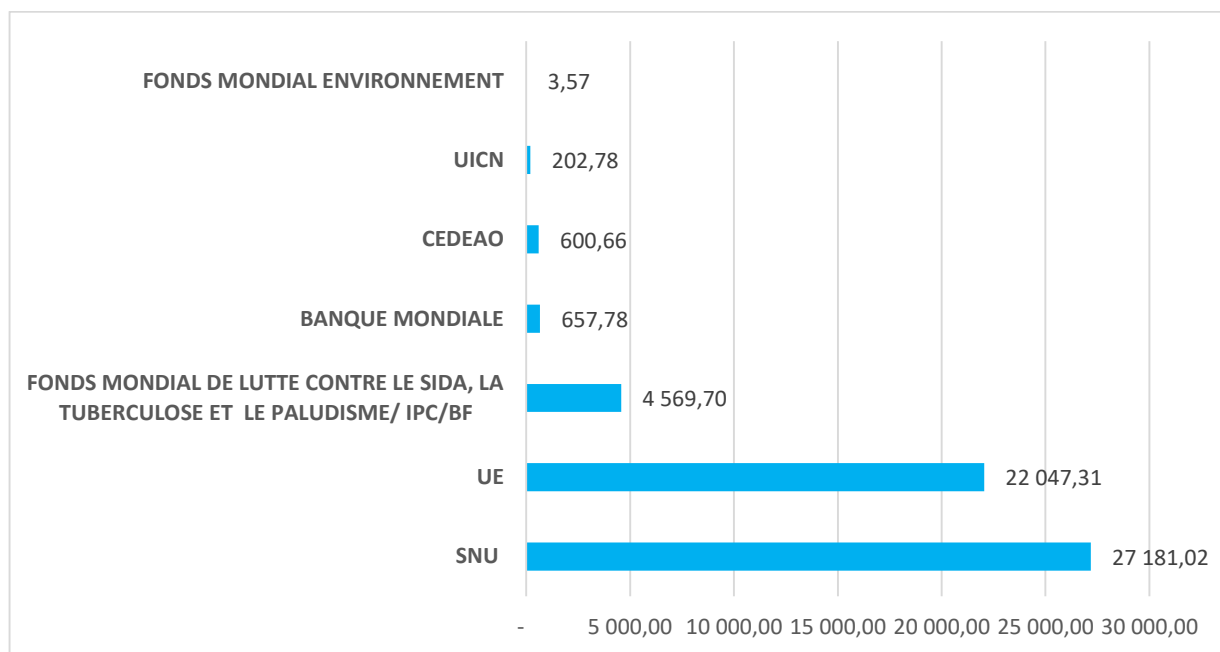
Parmi les partenaires multilatéraux, les plus grands contributeurs sont :

- le Système des Nations Unies occupe la première place avec une contribution financière de 27,18 milliards FCFA contre 17,97 milliards FCFA en 2022, soit une hausse de 9,21 milliards FCFA
- l'union européenne qui occupait la première place en 2022 avec une contribution de 34,52 milliards FCFA, vient en deuxième position avec 22,04 milliards soit une baisse de 12,48 milliards FCFA ;
- le Fonds mondial occupe la troisième place avec un montant de 4,57 milliards FCFA.

En ce qui concerne les autres partenaires, leur contribution varie entre 0,65 et 0,35 milliards FCFA.

Les apports de ces partenaires multilatéraux sont représentés par le graphique ci-dessous :

Graphique 4 : Contributions des multilatéraux en 2023 (en millions FCFA)



Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

e) Organismes privés et particuliers

Des organisations associatives, des entreprises privées et des particuliers d'origine nationale ou étrangère participent financièrement à la mise en œuvre des actions des ONG/AD et fondations à l'instar des partenaires bilatéraux et multilatéraux. En 2023, leur contribution s'élèverait à 75,68 milliards contre 91,86 milliards FCFA en 2022 soit une baisse de 16,18 milliards FCFA.

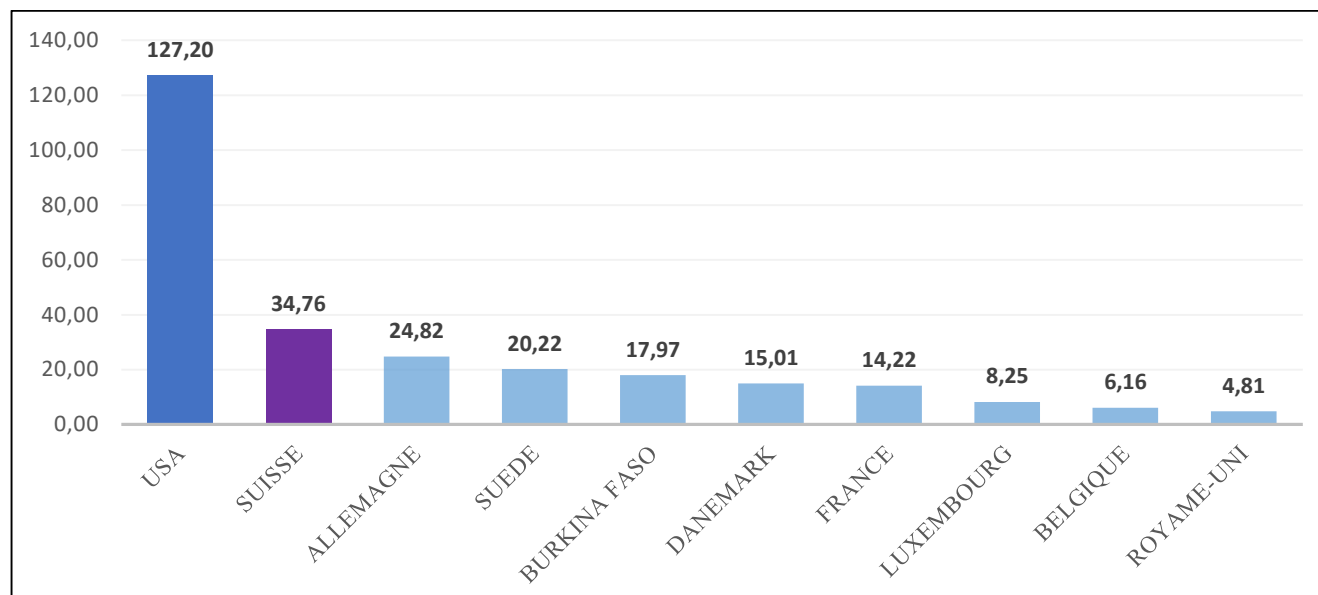
1.3. Répartition des ressources selon la provenance

Cette catégorie présente les ressources mobilisées auprès des partenaires bilatéraux et des organismes privés (fondations, associations et particuliers...) selon le pays de provenance.

Les USA ont conservé leur leadership en matière de financement des ONG/AD et Fondations en 2023 avec 127,20 milliards F CFA. Ils sont suivis de la suisse, l'Allemagne, la Suède, le Burkina Faso, le Danemark, la France, le Luxembourg, la Belgique et le royaume Uni qui ont également apporté des contributions assez significatives aux ONG/AD et Fondations pour la mise en œuvre de leurs projets et programmes de développement.

Le graphique ci-dessous donne la répartition des ressources financières selon le pays de provenance.

Graphique 5 : Les 10 plus grands pays contributeurs en 2023 en milliards FCFA



Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

II. Contributions financières par secteur de planification

Les ONG/AD et Fondations ont investi en 2023 au Burkina Faso un montant global de 217,47 milliards FCFA répartis dans tous les secteurs de planification. Les secteurs qui occupent les premières places des investissements sont respectivement les secteurs « travail, emploi et protection sociale » avec 70,61 milliards FCFA, « santé » avec 39,95 milliards FCFA, « production agro-sylvo-pastorale » avec 34,30 milliards FCFA, « éducation et formation » avec 25,56 milliards FCFA et « environnement, eau et assainissement » avec 22,70 milliards FCFA.

Les neuf (09) autres secteurs de planification quant à eux, ont reçu un investissement total de 24,35 milliards de FCFA, soit 11,19 % de l'investissement global.

La répartition des contributions des ONG/AD et Fondations par secteur de planification est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16 : Répartition des contributions des ONG/AD et Fondations par secteur de planification en 2023 (en milliards FCFA)

Secteurs	Montant en milliards FCFA en 2023
Education et formation	25,56
Production Agro-sylvo-pastorale	34,30
Santé	39,95
Travail, emploi et protection sociale	70,61
Environnement, eau et assainissement	22,70
Gouvernance administrative locale	11,27
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	0,75
Commerce et services marchands	4,58
Justice et droits humains	2,14
Culture, sport et loisirs	1,16
Transformation industrielle et artisanale	2,03
Recherche et innovation	0,17

Secteurs	Montant en milliards FCFA en 2023
Gouvernance économique	1,41
Défense et Sécurité	0,84
TOTAL	217,47

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

III. Réalisations physiques et appuis divers

Les ONG/AD et Fondations constituent des acteurs non négligeables dans la promotion du développement. Elles se présentent comme une passerelle importante entre l'Etat et la population à travers la conception et la mise en œuvre des actions de développement déclinées dans les politiques publiques de développement.

A cet effet, leurs interventions contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques des référentiels nationaux de développement, notamment la Politique Nationale de Développement 2021-2025 (PNDES-II), dont les objectifs sont déclinés en quatre axes : consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix (axe 1) ; approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique (axe 2) ; consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale (axe 3) et dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois (axe 4).

Pour l'année 2023, les actions des ONG/AD et Fondations se déclinent par secteur à travers les axes stratégiques suivants :

Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix

Les secteurs « Défense et sécurité », « Travail, emploi et protection sociale » constituent les principaux domaines d'intervention des ONG pour l'atteinte des objectifs stratégiques de cet axe.

Au titre du secteur « Défense et sécurité », 426 personnels de défense et de sécurité ont bénéficié des formations spécifiques. Ce secteur a également bénéficié de don de matériel spécifique.

Les principales réalisations dans ce secteur sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Principales réalisations dans le secteur « sécurité et défense » en 2023

Défense et Sécurité	Réalisations en 2023
Formation du personnel de défense	166
Formation du personnel de Sécurité	260
Don de matériel aux structures de Défense et Sécurité	291
Personnes sensibilisées sur la collaboration entre FDS et populations locales	40

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

Pour le secteur « Travail, emploi et protection sociale », les réalisations ont concerné, entre autres, des prises en charge économique, vestimentaire, nutritionnelle, psychosociale, l'octroi de vivres, l'appui à l'insertion socio-professionnelle, le transfert de cash aux ménages ainsi que la délivrance de pièces d'état civil (CNIB, Actes de naissance).

Les principales réalisations dans ce secteur sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18 : Principales réalisations dans le secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2023

Travail, Emploi et Protection Sociale		Réalisations en 2023	
Protection Sociale	Prises en charge économique, vestimentaire, nutritionnelle, psychosociale	OEV	89168
		PV/VIH	3095
		Nécessiteux et vulnérables	97423
		Handicapés	263
		PDI et Hôtes	8 762 259
		Femmes	27658
		Enfants PDI	15 248
		Elèves	5 804
	Vivres octroyées (en t)		20 473
Insertion Socio-Professionnelle	Insertion socio-prof des femmes		699
	Insertion socio-prof des jeunes		478
	Insertion socio-prof des personnes en situation de handicap		35
	Ménages Bénéficiaire de cash transfert		26 126
	Bénéficiaires de pièces d'état civil (CNIB, Actes naissances)		380

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique

Les interventions des ONG/AD et Fondations au niveau de cet axe ont porté sur les secteurs de la « Gouvernance administrative et locale » et « Justice et Droits Humains ».

1. Le secteur « Gouvernance administrative et locale »

Les réalisations des ONG dans ce secteur ont porté essentiellement sur le renforcement des capacités à travers les formations en maîtrise d'ouvrage communal, en management et qualité des services communaux, le rôle des acteurs locaux, le leadership et la gestion administrative.

A ce titre, l'essentiel des bénéficiaires sont constitués des membres des organisations de la société civile et des acteurs communaux.

Le tableau ci-dessous présente les principales actions réalisées dans ce secteur.

Tableau 19 : Principales réalisations dans la Gouvernance administrative et locale en 2023

Gouvernance Administrative et Locale		Réalisations en 2023
Renforcement des capacités/Formations en Maîtrise d'ouvrage communal, Management et qualité des services communaux, Rôle des acteurs locaux, Leadership, Gestion administrative, etc.	Membres de Groupements	100
	Membres OBC	244
	Personnel de l'ONG	25
	Comités de Gestion (COGES)	12
	OSC locales	175
	Membres OSC	7190
	Acteurs communaux	2020
	Agents de l'Administration publique	578

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

2. Secteur « Gouvernance économique »

Au titre de la gouvernance économique, les activités ont porté principalement sur la sensibilisation, la formation et la mise en place d'associations villageoises et de coopératives d'épargne et de crédit.

Ainsi, 9 378 personnes ont bénéficié de sensibilisation et 14 131 associations ont été mises en place.

Tableau : Principales réalisations dans la gouvernance économique en 2023

GOUVERNANCE ECONOMIQUE		Réalisations en 2023
Nombre de personnes sensibilisés sur l'inclusion financière		9 378
Nombre d'association villageoise d'épargne et de crédit mises en place		14 131
Nombre de personnes formées en gouvernance économique et sociale		3 453
Nombre de coopératives d'épargne et de crédits formalisées		15

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

3. Le secteur « Justice et Droits Humains »

Dans ce secteur, les principales actions ont porté sur la sensibilisation de 3 250 personnes sur les droits humains, le civisme et la citoyenneté ainsi que la prise en charge de 65 523 enfants victimes de traumatisme.

Axe 3 : consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale

Pour l'atteinte des objectifs de cet axe, les secteurs « Education et formation », « Santé », « Environnement, eau et assainissement », « Recherche et Innovation » et « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » ont bénéficié des investissements des acteurs associatifs.

1. Secteur « Education et formation »

Au titre de ce secteur, la réalisation d'infrastructures, l'acquisition d'équipements et des appuis divers ont constitué l'essentiel du concours des ONG/AD et Fondations. Ces réalisations ont ainsi contribué à l'amélioration de l'offre éducative, à la qualité des enseignements et au maintien des élèves dans le système éducatif.

Aussi, il est relevé que les investissements les plus importants ont concerné les appuis divers octroyés par les ONG/AD et Fondations tels que les prises en charge scolaires (bourses, parrainage..), et du fonctionnement d'établissements scolaires.

Le tableau suivant récapitule les principales réalisations dans ce secteur.

Tableau 19 : Principales réalisations dans l'éducation et la formation en 2023

EDUCATION ET FORMATION			Réalisations en 2023
Ap Infrastructures et équipements	Etablissements scolaires	Construits	94
		Réhabilités	10
	Salles de classe	Construits	393
		Réhabilités	35
	Centres de formation réalisés		47
	Centres d'alphabétisation ouverts		23
	Cantines scolaires réalisées		26
	Réalisation de paillotes pour cours de soutien		14
	Réalisation d'espaces d'étude		29
	Equipement en Tables-bancs		1 682
Ap	Prises en charge scolaire (Bourses, scolarisations, parrainages, etc.)		102 725

EDUCATION ET FORMATION			Réalisations en 2023
	Etablissements scolaires appuyés pour fonctionnement		1623
	Apprenants alphabétisés		1 263
	Bénéficiaires de formation	Enseignants	4 405
		Etudiants/Elèves	5 468
Autres	Cantines scolaires		23 904
	PDI Réscolarisés		1 281
	Jeunes Bénéficiaires de formation professionnelle		8 499
	Femmes Bénéficiaires de formation professionnelle		12 241

Source : MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

2. Secteur « Santé »

Le secteur de la santé a enregistré au cours de l'année 2023, la réalisation d'infrastructures et équipements sanitaires, la prise en charge d'actes chirurgicaux, l'octroi de kits nutritionnels pour nourrissons, des contraceptifs, la formation des agents de santé, la sensibilisation et des appuis divers. Ces différentes actions ont concouru à l'amélioration de l'offre sanitaire et à une meilleure prise en charge des patients.

Ainsi, 30 infrastructures de santé ont été construites et 36 autres réhabilitées contre respectivement 02 et 49 en 2022.

Les PDI/hôtes, les nourrissons et les malnutris sont les premiers bénéficiaires des appuis divers en 2023. En outre, plusieurs agents de santé ont été formés ainsi que des personnes vulnérables sensibilisées sur des thématiques diverses.

Les détails sont contenus dans le tableau ci-après.

Tableau 20 : Principales réalisations dans le secteur de la santé en 2023

Santé			Réalisations en 2023
Infrastructures et équipements	CSPS/Dispensaires	Construits	17
		Réhabilités	19
	Maternités	Construites	13
		Réhabilitées	14
	Laboratoires médicaux	Construits	1
		Réhabilités	-
	Dépôts pharmaceutiques	Construits	14
		Réhabilités	3
	Unités médicales (radio, ophtalmo, etc)	Construits	2
		Réhabilitées	-
Appuis divers	Equipements médicaux dotés		399
	Lots de consommables médicaux		99449
	Centres de Santé appuyés pour fonctionnement		14
	Prise en charge sanitaire (soins, consultations et ordonnances)	Femmes enceintes	38 394
		Femmes post partum	123
		Malnutris	87 254
		Nourrissons	907 587
		PV/VIH	1610
		Elèves	3 942
		Personnes vulnérables	84 846
		Malades oculaires	706

	Personnes handicapées	73 848
	PDI et hôtes	1 149 645
	Prises en charge d'interventions chirurgicales	6 182
	Agents de santé bénéficiaires de formation	6323
	Kits nutritionnels nourrissons octroyés	60 809
	Kits de contraception distribués	610
	Bénéficiaires de sensibilisations sur la santé	135 076

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

3. Secteur « Environnement, eau et assainissement »

Tout comme en 2022, les ONG/AD et Fondations ont intervenu dans ce secteur en 2023 à travers des actions de reboisement, d'assainissement, de réalisation de points d'eau, d'octroi de kits d'hygiène ainsi que des actions de sensibilisation.

Leurs investissements ont été principalement orientés vers la plantation d'arbres, la réalisation de forages, de puits et de micro-barrages.

En outre, les ONG/AD et Fondations ont procédé à la réalisation de latrines scolaires, à l'octroi de kits d'hygiène et à la sensibilisation des populations.

Les principales réalisations sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Principales réalisations dans le secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2023

Environnement			Réalisations en 2023
Environnement	Reboisement (en ha)		180,5
	Arbres plantés		1 349 289
	Sites anti érosifs aménagés (en ha)		2958
	Vergers		0
	Jardins scolaires		19
	Jardins potagers (en ha)		0
	Bosquets (en ha)		4
	Plants d'arbre produits		216 272
Eau	Points d'eau potable (Forages et puits)	réalisé	1 531
		réhabilité	468
	Captages/Retenues d'eau	Micro-Barrage	34
		Bouli	75
	Forages/ Puits maraîchers		131
Assainissement	Latrines	Scolaires	640
		Disp/CSPS	29
		Publiques	352
		Familiales	2878
	Kits d'hygiène octroyés		23 049
Nombre des personnes sensibilisées			99 734

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

4. Secteur « Recherche et Innovation »

Pour ce qui est de ce secteur, la contribution des ONG/AD et Fondations est orientée sur l'octroi de bourses scolaires. En effet, 128 bourses d'études, 02 thèses de doctorat et 54 recherches ont été financés en 2023.

5. Secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »

L'accompagnement des ONG/AD et Fondations au titre de ce secteur a consisté en 2023 à l'électrification de 2 centres de santé contrairement à 2022 où il était orienté vers la construction de logement et d'abris pour les PDI.

Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

Les interventions des ONG/AD et Fondations, au niveau de cet axe, ont permis d'améliorer les conditions de vie des producteurs, de promouvoir la culture et de renforcer la sécurité alimentaire. Les secteurs concernés par les interventions sont la production agro-sylvo-pastorale, la transformation industrielle et artisanale, la culture, le sport et les loisirs, le commerce et les services marchands.

1. Secteur « Production agro-sylvo-pastorale »

Les réalisations effectuées par les ONG/AD et Fondations dans le domaine de la production agro-sylvo-pastorale, ont porté sur l'installation d'unités de production agricole, l'aménagement hydro-agricole et de périmètres maraîchers ainsi que la fourniture d'intrants, d'engrais et de matériels agricoles. Par ailleurs, des infrastructures de stockage ont été construites ou réhabilitées et des renforcements de capacités ont été effectués.

En outre, des investissements dans le domaine de l'élevage ont permis la construction d'unités d'élevage de bétail et de volaille.

Dans le sous-secteur « agriculture », les interventions ont favorisé l'installation d'unités de production agricole, l'aménagement de terres hydro-agricoles, de périmètres maraîchers, la construction de magasins de stockage ainsi que la dotation de divers matériels d'agriculture.

Pour ce qui concerne le sous secteur « élevage », on enregistre principalement, la mise en place de fermes pastorales, d'unités d'élevage de volaille ainsi que de l'octroi de têtes de bovins, de troupeaux naisseurs d'ovins et du matériel apicole. Les acteurs de ce sous secteur que sont les producteurs et les groupements ont bénéficié également de renforcement de capacités.

Les niveaux de réalisations des ONG/AD et Fondations dans ce secteur sont consignés dans les tableaux ci-après.

Tableau 22 : Principales réalisations dans le secteur Agro-sylvo-pastoral en 2023

Production Agro-sylvo-pastorale/ Agriculture		Réalisations en 2023
Unités de production agricole		269
Fosses fumières		194
Production céréales (en t)		807
Aménagement Hydro-agricole (ha)		503,5
Aménagement Périmètre maraîcher (ha)		858,5
Femmes bénéficiaire de formation dans l'agriculture	Producteurs	1 2451
	Groupements	1558
Autres bénéficiaires formation dans l'agriculture	Producteurs	5 6875
	Groupements	35
Magasins de stockage	Construits	2178
	Réhabilités	2
Engrais (en t)		21 190,55
Bénéficiaires d'engrais		3016
Semences (en t)		4 456,59

Production Agro-sylvo-pastorale/ Agriculture		Réalisations en 2023
Bénéficiaires de semences		24129
Charrues		25
Tracteurs		7
Autres Matériels offerts		24 063

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

Production Agro-sylvo-pastorale/ Elevage			Réalisations en 2023
Fermes pastorales mises en place			5 155
Unités d'élevage de volaille mises en place			2 463
Unités apicoles mises en place			50
Têtes de bovins octroyées			2 585
Troupeaux naisseurs Ovins octroyés			452
Têtes d'ovins octroyées			86
Têtes de volaille octroyées			3 090
Fourrage produit (en t)			300
Fourrage octroyé (en t)			115,06
Bénéficiaires Unités avicoles			40
Bénéficiaires de Bétail pour embouche			3009
Bénéficiaires formation dans l'élevage	Producteurs		11 239
	Groupements		170
Matériel apicole			2 931
Autres Matériels offerts			420
Broyeurs d'aliments pour bétail			
Aires de pâturage créées			1
unités de production d'aliments pour bétail			0
construction de magasin d'aliments pour bétail			2
construction de postes vétérinaires			4

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

2. Secteur « Transformation industrielle et artisanale »

Les actions dans ce secteur ont permis essentiellement la création de 24 unités de transformation industrielle et artisanale, 33 unités de production de savon et le renforcement de capacités de 4 203 bénéficiaires.

Les principales réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 23 : Principales réalisations dans la transformation industrielle et artisanale en 2023

Transformation Industrielle et Artisanale		Réalisations en 2023
Unités de transformation de produits alimentaires		24
Unités de production du savon		33
Ouvrages artisanaux		4
Bénéficiaire de formation sur les techniques de transformation		4 203

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

3. Secteur « Culture, sport et loisirs »

En 2023, l'action des ONG dans ce domaine a porté sur la construction de lieux de culte, l'octroi de kits sportifs, l'installation de radios communautaires et l'organisation de festivals. Les réalisations y relatives concernent 362 lieux de cultes, 12 radios communautaires et 110 festivals.

Tableau 24 : Les principales réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Culture, Sport et Loisirs	Réalisations en 2023
Lieux de culte construits	362
Radios communautaires installées	12
Kits de sport octroyés	25
Festivals organisés	110

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

4. Secteur « Commerce et services marchands »

Les interventions des ONG/AD et Fondations ont contribué à améliorer les conditions socio-économiques des acteurs du domaine à travers l'octroi de microcrédits, le renforcement des capacités en AGR au profit des producteurs (femmes, jeunes, Personnes vivant avec un handicap et associations villageoises). Ainsi il ressort que 4 486 producteurs ont bénéficié de microcrédits.

S'agissant des AGR, les principales interventions ont concerné des appuis pour la commercialisation de produits au profit de 122 producteurs, la formation en AGR et en technique de commercialisation au profit 13 435 producteurs et de 115 groupements.

Les détails sont contenus dans le tableau ci-après :

Tableau 25 : Principales réalisations dans le commerce et les services marchands en 2023

Commerce et Services Marchands			Réalisations en 2023
Micro-crédit et AGR	Bénéficiaires Micro crédit	Producteurs	1 395
		Groupements	-
	Handicapés bénéficiaires Micro crédit	Producteurs	21
		Groupements	-
	Femmes Bénéficiaires Micro crédit	Producteurs	3 070
		Groupements	-
	Bénéficiaires Appui pour commercialisation de produits	Producteurs	122
		Groupements	-
	Femmes Bénéficiaires de formation en AGR	Producteurs	1 044
		Groupement	38
	Autre bénéficiaires formation en AGR	Producteurs	11 886
		Groupements	77
	Bénéficiaires formation en techniques de commercialisation	Producteurs	460
	Femmes Bénéficiaires formation en techniques de commercialisation	Producteurs	45

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

CHAPITRE IV : FACILITES FISCALES ACCORDEES PAR L'ETAT AUX ONG/AD ET FONDATIONS

Les ONG/AD et Fondations sont des entités à but non lucratif participant à la mise en œuvre des politiques publiques de développement. Elles accomplissent des missions de service public. En conséquence, elles bénéficient conformément aux articles 30 et 31 de la convention d'établissement qu'elles signent avec le Gouvernement, d'une exonération de certains droits et taxes sur les investissements qu'elles réalisent au profit des populations. Ces avantages fiscaux se traduisent par des exonérations d'impôts, de taxes et de droits de douane. Ce régime exclut cependant les activités lucratives desdites organisations.

I. Le régime fiscal et douanier applicable

Les exonérations accordées aux ONG/AD et Fondations se répartissent en deux groupes : les exonérations fiscales et les exonérations des droits de douane.

1.1. Les droits liés à la fiscalité intérieure

Les exonérations fiscales portent sur :

- les impôts directs et taxes assimilées sur les activités à but non lucratif, les salaires, les indemnités et autres rémunérations en espèces ou en nature allouées au personnel du siège de l'ONG/AD ou Fondation détaché au Burkina ;
- les droits et taxes à l'enregistrement des opérations immobilières ;
- les impôts indirects, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les investissements.

1.2. Les droits liés à l'importation

Les exonérations douanières consistent en des franchises qui se présentent sous forme :

- d'exemption partielle des objets et effets de 1^{ère} nécessité du personnel expatrié ainsi que ceux des membres de leur famille les accompagnant ou venant les rejoindre et devant partager leur résidence ;
- d'exemption partielle des fournitures, matériels et équipements et les dons en nature acquis par l'ONG ;
- d'importation temporaire pour les véhicules (de tourisme, utilitaires et motocyclettes) ;
- d'admission temporaire d'équipements techniques et professionnels et d'engins (destinés à être réexportés à la fin des travaux.).

II. Les exonérations fiscales et douanières accordées aux ONG/AD et Fondations

2.1. Le remboursement de la TVA

Le remboursement de la TVA est trimestriel et intervient le mois suivant la fin du trimestre concerné. Les demandes de remboursement adressées à la Direction Générale des Impôts (DGI) doivent comporter le visa préalable de la DGCOOP.

En 2023, le montant total des demandes de remboursement TVA accordé aux ONG/AD et Fondations par la DGI est évalué à 175 262 391 FCFA contre 268 716 570 FCFA en 2022, soit une baisse du volume de remboursement de 34,78%.

2.2. Les facilités douanières

L'année 2023, la Direction Générale des Douanes (DGD) a consenti des facilités d'importation en faveur des ONG/AD et Fondations pour un montant total d'un milliard quatre cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante mille trois cent quatre-vingt-douze (1 496 460 392) Francs CFA

Les Droits de douane correspondant à ces facilités se chiffrent à six cent cinquante-deux millions neuf cent huit mille neuf cent onze (652 908 911) Francs CFA soit 43,63% du total des exonérations accordées. Les

exonérations de la TVA s’élèvent à huit cent quarante-trois millions cinq cent cinquante un mille quatre cent quatre-vingt-un (843 551 481) Francs CFA soit 56,37 %.

L’analyse de la répartition des données révèle que 97,35% des exonérations douanières ont été accordées aux ONG contre 2,65% pour les Associations de Développement.

Tableau 26 : Exonérations accordées par la DGD (en francs CFA)

TYPE	Droits de Douane	TVA	TOTAL	Part %
ONG	638 590 325	818 181 014	1 456 771 339	97,35
AD	14 318 586	25 370 467	39 689 053	2,65
Total	652 908 911	843 551 481	1 496 460 392	100

Source : MEF/DGD, Novembre 2024, construit à partir des données 2023 de la DGD

CONCLUSION PARTIELLE

Au titre de l'année 2023, les ONG/AD et Fondations ont bénéficié d'avantages fiscaux et douaniers d'un montant total de 1 632 033 730 francs CFA, soit une diminution de 20,66 % par rapport à l'année 2022, où ce montant s'élevait à 2 056 988 229 francs CFA. Cette réduction s'explique par les effets induits par la crise sécuritaire et humanitaire que traverse le Burkina Faso.

Il convient cependant de souligner que les ONG /AD et Fondations ont poursuivi leurs efforts de développement, en particulier dans les secteurs sociaux notamment dans le secteur de la santé.

DEUXIEME PARTIE : CONTRIBUTIONS DES ONG/AD ET FONDATIONS A LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE DES POPULATIONS DANS LE CONTEXTE SECURITAIRE

Le Burkina Faso a adopté la Stratégie Nationale de Développement Sanitaire (SNDS) 2021-2025, pour servir de référentiel des interventions de l'ensemble des acteurs dans le domaine de la santé. La vision du secteur santé y est déclinée comme suit : « Un meilleur état de santé possible pour l'ensemble de la population à travers un système de santé national accessible, performant et résilient à l'horizon 2025 ».

La réalisation de cette vision se fonde sur des principes directeurs que sont la participation, la responsabilité, la transparence et la redevabilité.

Par ailleurs, le pays s'est engagé dans un processus d'alignement des partenaires et s'emploie à opérationnaliser l'approche « Un plan, un budget, un rapport ». L'une des actions prioritaires déclinée à cet effet par la SNDS est de rendre effectifs l'alignement des partenaires et l'harmonisation des interventions dans le secteur de la santé.

Aussi, dans le cadre de la réalisation de la vision du secteur santé, le Burkina Faso met l'accent sur des interventions de santé à base communautaire accessibles, performantes et résilientes, qui devraient constituer le socle de sa marche vers la couverture sanitaire universelle.

A ce titre, il convient de noter la forte contribution des ONG et AD à l'amélioration de la santé des populations dans le contexte sécuritaire que traverse le pays à travers la prise en charge sanitaire, l'appui nutritionnel aux populations vulnérables, la promotion de la santé sexuelle et reproductive, la réalisation d'activités de sensibilisation sur les maladies évitables et l'adoption de comportements favorables à la santé.

CHAPITRE I : POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIERE DE SANTE

Dans sa quête de contribuer au bien-être des populations, le Ministère de la santé a élaboré et mis en œuvre plusieurs référentiels de développement sanitaire dont le dernier est la Stratégie Nationale de Développement Sanitaire (SNDS) 2021-2025. L'objectif global de cette stratégie est d'améliorer l'état de santé de la population d'ici 2025.

La SNDS, élaborée dans un contexte de double crise sécuritaire et sanitaire, s'est inspirée des orientations politiques et programmatiques nationales contenues dans la Politique sectorielle santé (PSS) 2018-2027, le PNDES II en son axe 3, ainsi que des préoccupations majeures identifiées dans l'analyse de la situation sanitaire. Cette analyse s'est nourrie des résultats de l'évaluation finale du PNDS 2011-2020, des résultats des évaluations des autres programmes prioritaires du ministère ainsi que des rapports contributifs élaborés par les parties prenantes.

Aussi, le système de santé est confronté à de nombreux défis en lien avec le contexte sécuritaire :

- la fermeture de plusieurs formations sanitaires rendant difficile l'accès des populations aux prestations de soins dans les zones à fort défi sécuritaire ;
- l'approvisionnement irrégulier en produits de santé y compris les intrants nutritionnels ;
- l'insuffisance et la faible qualité des prestations de service de santé à tous les niveaux de soins et en particulier pour les groupes vulnérables (les PDI) ;
- l'inégale répartition géographique du personnel de santé ;
- l'insuffisance et la gestion peu efficiente du financement de la santé ;
- la faiblesse du leadership et la gouvernance à tous les niveaux du secteur de la santé.

La stratégie s'opérera à travers cinq (5) principales orientations⁶ qui sont traduites en axes d'interventions et en actions prioritaires.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie est fondée sur l'approche « un plan, un budget, un rapport », en fonction des attributions de chacun et de manière conjointe avec l'ensemble des acteurs.

Cette approche vise à :

- renforcer le leadership du Ministère en charge de la santé dans la conduite de la mise en œuvre de la stratégie ;
- renforcer le partenariat et la mobilisation coordonnée des ressources ;
- mettre en œuvre l'alignement des interventions et l'harmonisation fiduciaire des mécanismes de l'aide au développement ;
- renforcer la coordination technique.

Cette approche permettra une meilleure capitalisation de la contribution des ONG/AD et Fondations à l'atteinte des objectifs du PNDES.

Le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la SNDS se fait à travers le Cadre sectoriel de dialogue (CSD) et le Comité technique du suivi (CTS).

⁶ (i) le renforcement du leadership et de la gouvernance pour plus d'efficacité, d'efficience, de transparence, d'équité, de redevabilité et de prise en compte du genre, (ii) le développement des ressources humaines pour la santé, (iii) l'augmentation de l'utilisation des services de santé et de nutrition de qualité pour toute la population en général et des groupes spécifiques en particulier, sans risque financier afin de garantir la couverture sanitaire universelle (CSU), (iv) l'adoption par la population d'un mode de vie sain et des comportements favorables à la santé et (v) l'amélioration de la réponse aux situations d'urgences sanitaires.

I. Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement sanitaire 2021-2025

Depuis l'adoption de la SNDS, plusieurs actions ont été réalisées avec le concours des différents ministères concernés et les forces vives de la nation. Ainsi, on peut noter au titre des actions réalisées en 2023 :

- la poursuite de la gratuité des soins pour les femmes en âge de procréer, les enfants de moins de cinq (05) ans ;
- le maintien de l'offre de soins dans les zones à défi sécuritaire à travers le redéploiement des agents de santé ;
- le renforcement de capacité opérationnelle des accoucheuses villageoises ;
- le recrutement et la prise en charge de personnel de santé par les ONG/AD et Fondations au profit des centres de santé publics dans les zones à fort défi sécuritaire ;
- le renforcement de la prise en charge psycho-sociale des personnes affectées par le contexte sécuritaire.

II. Défis et perspectives

Les actions entreprises par le Gouvernement pour améliorer la santé des burkinabè ont permis d'engranger des acquis, mais la persistance des attaques terroristes et le déplacement massif des populations ont engendré d'importants besoins sociaux à satisfaire.

1.1. Des défis

Les défis les plus importants à relever sont résumés ainsi qu'il suit :

- ✓ le maintien de l'offre de soins dans les zones à défi sécuritaire ;
- ✓ l'approvisionnement régulier en produits de santé (médicaments, intrants nutritionnels) ;
- ✓ la mise en œuvre effective de l'Assurance Maladie Universelle ;
- ✓ la mise en fonction du Centre de cancérologie de Ouagadougou ;
- ✓ Etc...

1.2. Des perspectives

Au titre des perspectives, on note

- ✓ l'adoption de la nouvelle stratégie nationale de santé communautaire ;
- ✓ la réalisation d'une cartographie dynamique des interventions et des intervenants dans le domaine de la santé ;
- ✓ l'ouverture de postes de santé primaire ;
- ✓ la mise en place de clubs de santé communautaire ;
- ✓ l'acquisition et le déploiement de cliniques mobiles pour le dépistage et la prise en charge des cancers gynécologiques (cancers du col de l'utérus et cancers du sein) ;
- ✓ la mise en fonction du Centre de gériatrie de Ouagadougou ;
- ✓ la mise en fonction du Centre Hospitalier régional de Manga ;
- ✓ la médicalisation de la première ligne (transformation des CSPS des chefs-lieux de province en centres médicaux).

CHAPITRE II : LES INVESTISSEMENTS DES ONG/ADF RELATIFS A LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE DES POPULATIONS DANS LE CONTEXTE SECURITAIRE DE 2019 A 2023

Les ONG/AD et Fondations ont joué un rôle important dans l’amélioration de l’offre des services de santé par le renforcement des infrastructures sanitaires, la prise en charge des populations vulnérables. Ce chapitre présente aussi bien le profil de ces associations que le volume des investissements réalisés dans ce secteur.

I. Profil des ONG/AD et Fondations intervenant dans la prise en charge sanitaire des populations

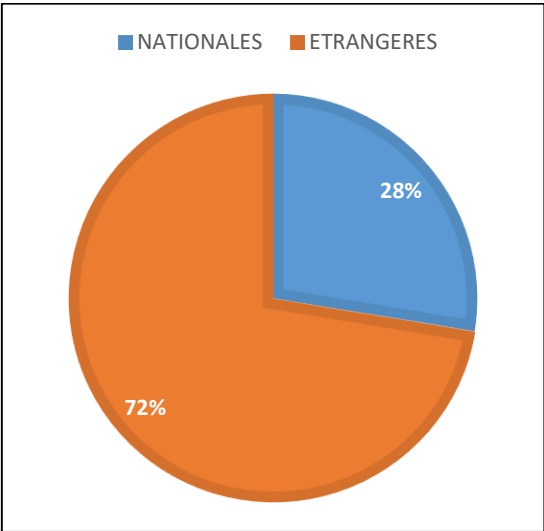
Les ONG/AD et Fondations intervenant dans le domaine sanitaire au Burkina sont d’origine diverses et leur stratégie d’intervention varie d’une ONG à l’autre.

2.1. Origine des ONG/AD et Fondations intervenant dans la prise en charge sanitaire des populations

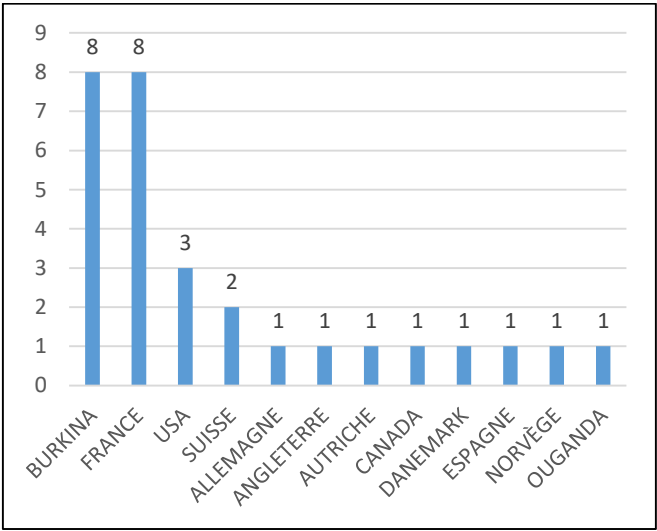
Entre 2019 et 2023, 29 ONG/AD et Fondations ont contribué à l’amélioration des conditions sanitaires de la population burkinabé. L’analyse révèle que la majorité d’entre elles (72%) sont d’origine étrangère, provenant de onze (11) pays différents principalement de la France et des Etats-Unis.

Les graphiques suivants illustrent la répartition de ces ONG/AD et Fondations.

Graphique 6 : Répartition (en %) des ONG/AD et Fondations par origine



Graphique 7 : Répartition par Pays d’origine des ONG/AD et Fondations



Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- Novembre 2024

2.2. Stratégies d’intervention des ONG/AD et Fondations intervenant dans la prise en charge sanitaire des populations

La proximité des ONG/AD et Fondations avec les communautés représente un atout majeur pour la réalisation de leurs projets et programmes. Elles interviennent de manière directe se traduisant par la mise en œuvre des activités par elles-mêmes au profit des populations (ONG exécutante). Toutefois, face à la persistance de l’insécurité dans certaines zones ou pour diverses raisons, certaines organisations associatives privilégient une approche d’intervention indirecte qualifiée de « localisation » consistant à confier l’exécution des activités aux organisations locales ou communautaires. Cette approche est mise en œuvre par des ONG dites « bailleur ».

II. Analyse des contributions physiques et financières dans la prise en charge sanitaire des populations

Dans le contexte marqué par la crise sécuritaire et humanitaire, les acteurs associatifs jouent un rôle important en palliant l’insuffisance du système de santé publique, en fournissant des soins médicaux d'urgence et en renforçant la résilience des communautés affectées. L’analyse des contributions dans cette partie fait référence

aux données recueillies auprès de ces derniers ayant renseigné la partie thématique abordée dans le canevas de rapportage.

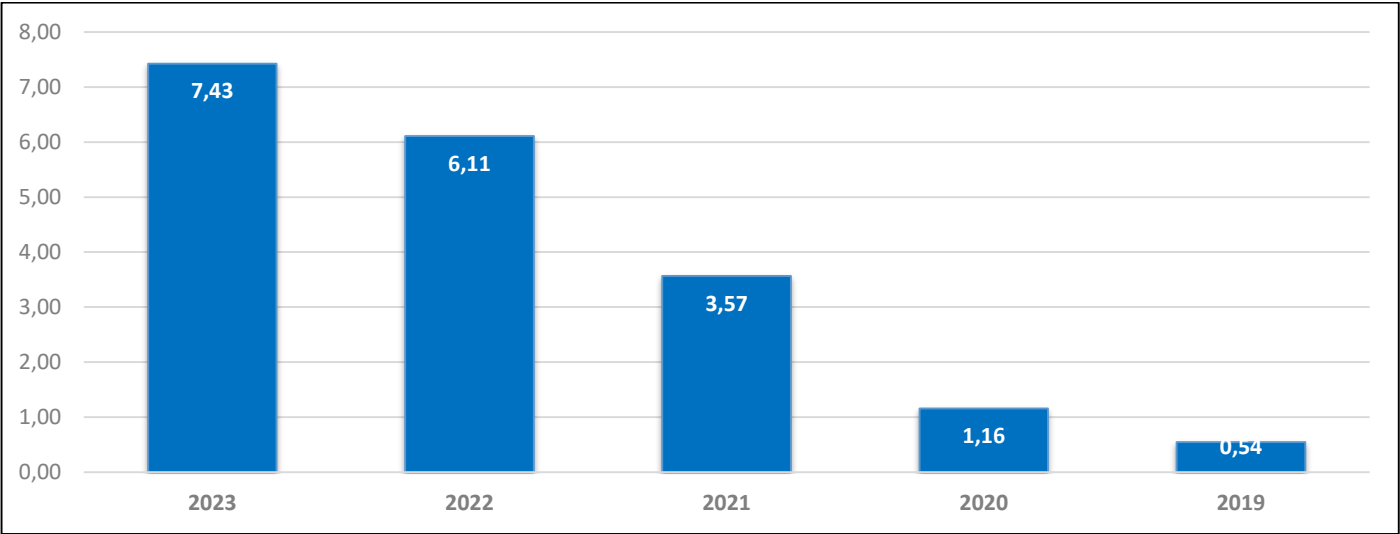
2.1.Répartition des investissements

De 2019 à 2023, les ONG/AD et fondations ont contribué à hauteur de 18,81 milliards F CFA dans la prise en charge sanitaire des personnes affectées par la crise (Personnes Déplacées Internes et populations hôtes). Ces contributions ont évolué de manière croissante sur la période considérée, en raison de l’accroissement des besoins de la population en matière de santé. Cette situation s’expliquerait par la recrudescence de certaines maladies et l’augmentation du nombre de personnes blessées lors des attaques terroristes. En effet, selon les données de l’OMS, en 2021 le nombre de cas de paludisme notifié par les formations sanitaires au Burkina Faso s’élevait à 12 231 086, le nombre de personnes atteinte de la tuberculose s’établissait à 9 900 cas en 2023 et 97 000 personnes étaient infectées du VIH/SIDA.

L'analyse montre une nette progression des contributions des ONG sur cette période. En effet, la contribution est passée de 0,54 milliard FCFA en 2019 à 7,43 milliards FCFA en 2023, soit une croissance moyenne annuelle de 158,6 %. Cette augmentation significative au fil des années, reflète une plus grande implication des ONG dans la fourniture des soins sanitaires aux populations. L'augmentation de ces contributions pourrait aussi indiquer une réponse accrue à la crise sanitaire, incitant davantage de dons ou d'investissements dans ces secteurs.

Ces contributions ont permis entre autres de renforcer les capacités du personnel soignant, de prendre en charge financièrement certains malades et de mettre en place certaines infrastructures sanitaires.

Graphique 8 : Contributions financières à la prise en charge sanitaire des populations dans le contexte de crise sécuritaire de 2019 à 2023 (en milliards de FCFA)



Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- novembre 2024

2.2.Répartition des investissements 2019 à 2023 par région

Les investissements dans la prise en charge sanitaire des populations sont plus élevés respectivement dans les régions du Centre-Nord, de l’Est, du Nord et du Sahel. Ce sont celles dans lesquelles les attaques terroristes sont les plus accentuées. Ces 4 régions, à elles seules, ont bénéficié d’un montant total 11, 72 milliards F CFA soit environ 62% du montant total.

Cependant, le montant de 4, 65 milliards FCFA investis par les ONG/AD et Fondations n’a pas pu être désagrégré par région en raison de l’incomplétude des informations constatées.

Le tableau suivant présente la répartition des contributions par région.

Tableau 27 : Investissements en faveur de la prise en charge sanitaire des populations par région

Région	Montant (en Millions de FCFA)
Boucle du Mouhoun	255,24
Cascade	122,43
Centre	683,49
Centre-Est	147,15
Centre-Nord	5 255,54
Centre-Ouest	387,02
Centre-Sud	26,68
Est	2 676,56
Hauts-Bassins	633,35
Nord	1 897,61
Plateau Central	160,26
Sahel	1 894,61
Sud-Ouest	16,95
Non Désagrégré	4 647,28
Total	18 804,18

Source: MEF/DGCOOP/DP-ONG- novembre 2024

CHAPITRE III : EXPERIENCES ET BONNES PRATIQUES

La crise sécuritaire au Burkina Faso a gravement perturbé les systèmes de santé, limitant l'accès aux soins à des millions de personnes, notamment dans les zones les plus touchées. Les ONG jouent un rôle crucial pour garantir des services de santé adaptés dans ce contexte marqué par l'insécurité et les déplacements de populations. En s'appuyant sur leur expertise, leur adaptabilité aux contraintes locales et leur proximité, elles parviennent à soutenir les efforts de l'Etat, à garantir l'accès aux soins pour les populations et à renforcer la résilience des communautés affectées. Ce chapitre examine les bonnes pratiques de trois (03) ONG qui ont développé des approches innovantes et adaptées. L'analyse s'organise autour de : l'accès aux soins dans les zones reculées, la mobilisation participative des communautés, et la coordination avec les autorités et partenaires qui offrent des enseignements précieux sur la gestion et le renforcement du système de santé burkinabè.

I. Projet de renforcement des services de soins oculaires à Kaya, par l'ONG Light for the World

La crise sécuritaire a désorganisé le dispositif sanitaire et éducatif dans la province du Sanmatenga comme partout ailleurs. Cette situation a entraîné un afflux massif des populations des villages environnants vers la commune de Kaya avec des besoins sanitaires à combler. Face à cette situation, l'ONG Light for the World, spécialisée dans l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'accès aux soins, adapte ses stratégies pour répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables, y compris les personnes handicapées.

Pour répondre à la crise sécuritaire, l'ONG déploie des stratégies adaptées à travers les activités suivantes mises en œuvre sur le terrain :

- les soins mobiles à travers la mise en place d'équipes mobiles de santé oculaire pour atteindre les populations déplacées ou vivant dans des zones difficiles d'accès ;
- le renforcement du dispositif de dépistage des maladies oculaires à travers la formation des agents de santé et des Agents de Santé à Base Communautaires (ASBC) sur les pathologies oculaires ;



Campagne de dépistage de la cataracte au profit des PDI et populations hôtes

- la dotation en verres correcteurs aux élèves et aux enseignants ;
- la sensibilisation et la prévention à travers la diffusion d'informations sur les mesures d'hygiène, la prévention des maladies transmissibles ;
- l'appui des formations sanitaires en matériels et équipements oculaires pour des consultations oculaires de qualité dans les formations sanitaires primaires ;
- l'organisation de causeries éducatives sur les pathologies oculaires.



Séance de causerie éducative sur les maladies oculaires dans un lycée de Kaya

Les activités menées ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- **108** Agents de Santé à Base Communautaire (ASBC) et **92** agents de santé formés sur les maladies oculaires ;
- **338** élèves et enseignants ont reçus des verres correcteurs ;
- **325** patients ont bénéficié d'une prise en charge gratuite de la chirurgie de cataracte ;
- **15 258** personnes ont bénéficié de consultations ophtalmologiques ;
- **17 186** élèves de 35 écoles de la commune de Kaya ont été sensibilisés sur les pathologies oculaires ;
- **9 665** personnes sensibilisées sur les maladies oculaires dans 30 Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) ;
- **10** corridors de vision installés dans 10 écoles de la commune de Kaya ;
- **47** CSPS ont bénéficié de matériels & équipements ophtalmologiques.

Les actions mises en œuvre ont permis de promouvoir la santé oculaire au sein de la population, à améliorer l'accès aux soins oculaires et la prise en charge des maladies oculaires les plus courantes dans le district sanitaire de Kaya et surtout de contribuer à la réduction des cécités évitables au sein d'une population déjà éprouvée par une situation sécuritaire difficile.

II. Approche sanitaire de l'ONG « Alliance For Medical Action (ALIMA) dans le contexte de crise au Burkina Faso

Depuis 2012, ALIMA opère au Burkina Faso avec KEOGO et SOS Médecins BF, fournissant des soins médico-nutritionnels de qualité aux populations touchées par la crise humanitaire et sécuritaire. Les actions incluent des projets d'urgence permettant d'améliorer l'accès des personnes affectées par la crise sécuritaire et humanitaire à des services de santé holistiques et de qualité dans les régions du Sahel, du Nord et du Centre-Nord et du Centre.

L'ONG ALIMA, engagée dans la santé et le développement communautaire, déploie une stratégie d'intervention sanitaire centrée sur l'urgence humanitaire, l'inclusion et le renforcement des systèmes locaux. La stratégie d'intervention consiste à apporter une réponse d'urgence pour renforcer l'accès inclusif et qualitatif aux soins de santé de nutrition aux personnes affectées par la crise au Burkina Faso.

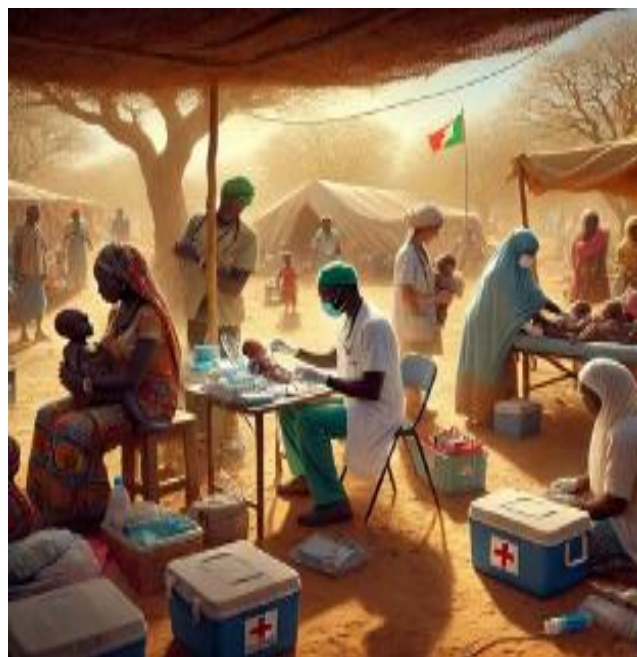
ALIMA et ses Partenaires ont mis en place une méthode pour évaluer les besoins et les facteurs influençant la sécurité et la santé, en capitalisant sur les données des interventions passées et en évaluant l'accessibilité, la faisabilité et la pertinence des actions envisagées, ainsi que les risques potentiels.

La stratégie de planification déployée par l'ONG pour répondre aux besoins sanitaires des populations vulnérables dans le contexte de crise se base sur une analyse approfondie des besoins des populations. Cette analyse de besoins se fait à travers le recueil des données primaires et secondaires des établissements de santé, des districts sanitaires, des directions régionales de la santé et des directions provinciales et régionales de l'action humanitaire.

La stratégie d'intervention consiste à apporter une réponse d'urgence pour renforcer l'accès inclusif et qualitatif aux soins de santé et de nutrition aux personnes affectées par la crise au Burkina Faso. Elle se fait à travers l'amélioration de l'accès aux soins de santé primaires et secondaires, dans un principe de gratuité totale ou ciblée, la prise en charge sanitaire des populations dans les zones difficiles d'accès grâce à l'ancrage communautaire de leurs partenariats directs avec des Associations locales bien connues dans les différentes zones du pays (KEOGO et SOS Médecins Burkina Faso).

Les principales activités réalisées dans la mise en œuvre de leurs stratégies au cours de 2023 sont entre autres :

- l'appui à la réouverture des formations sanitaires fermées suite à la crise quand les conditions sécuritaires le permettent ;
- le renforcement de l'offre et de l'accès aux soins dans les formations sanitaires fonctionnant à minima dans les zones abritant des PDI, les zones sous blocus ou avec des populations vulnérabilisées par la crise sécuritaire ;
- le déploiement d'équipes médicales mobiles dans les zones reculées ou fortement touchées par les conflits, offrant des consultations médicales, des soins prénatals, des vaccinations et des traitements pour les maladies courantes ;



Prise en charge des populations déplacées dans un contexte de crise sécuritaire au Burkina Faso

- l'appui à la prise en charge des blessés balistiques dans les CMA et hôpitaux régionaux appuyés ;



Séance d'appui à la prise en charge d'un patient au CHR de Kaya/Région du Centre-Nord/Burkina Fas

- l'approvisionnement en médicaments, équipements et matériel médical dans les formations sanitaires appuyées ;
- le renforcement en ressources humaines pour mieux répondre à la charge de travail ;
- la donation en kits de dignité et kits d'hygiène ;
- la prise en charge communautaire et intégrée dans les formations sanitaires de toutes les composantes de la malnutrition aiguë ;
- la prise en charge médicale des survivants des violences basées sur le genre ;
- le renforcement du dispositif de gestion des déchets dans les formations sanitaires appuyées ;
- la mise en œuvre de projets pilotes pour évaluer et améliorer les stratégies de réponse pour maximiser son impact.

Dans le contexte de crise sécuritaire au Burkina Faso, ALIMA déploie une approche holistique et inclusive pour répondre aux besoins sanitaires urgents tout en jetant les bases d'un système de santé plus résilient et inclusif.

III. Approche de l'ONG Pathfinder International Burkina Faso

Pathfinder International est une ONG d'origine américaine, ayant débuté ses activités au Burkina Faso depuis 2018. Elle intervient essentiellement dans le secteur « Santé » dans dix (10) régions du Burkina Faso. Dans le contexte de la crise sécuritaire au Burkina Faso, Pathfinder International a mis en place des stratégies d'intervention adaptées pour assurer la continuité des services de santé, en particulier en matière de santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile. Les principales approches adoptées sont :

- le renforcement des capacités des ONG et Associations de Développement locales

Pathfinder collabore étroitement avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales pour renforcer leurs compétences en prestation de services de santé dans des environnements fragiles. Pathfinder a formé des dizaines de partenaires locaux pour maintenir l'accès aux soins dans des zones à haut risque, en tenant compte des réalités sécuritaires et culturelles. Par exemple, le projet USAID/PREPARE-Burkina a permis de former des ONG à des approches communautaires essentielles pour la durabilité des soins de santé en milieu insécurisé. Ces formations incluent des mécanismes pour assurer la responsabilité des prestataires de soins envers les communautés desservies et la mise en place de comités d'alerte précoce pour les situations d'urgence.



Dialogue communautaire financé par Pathfinder International dans le cadre du projet « PREPARE-BURKINA », organisé par l'Alliance Technique d'Assistance au Développement (ATAD), Association nationale, dans la commune de Tougouri au Burkina Faso.

- la mise en place de cliniques mobiles : la mise en place de structures temporaires pour offrir des services de santé reproductive, maternelle et infantile.



Cliniques mobiles déployées au profit des familles déplacées dans une zone à risques au Burkina Faso

- la mise en place de « Postes de santé avancés » :

Pour pallier la fermeture ou la destruction des structures de santé en raison de l'insécurité, Pathfinder soutient l'établissement de postes de santé avancés et la revitalisation des accoucheuses traditionnelles. Ces mesures permettent de maintenir l'accès aux soins essentiels, notamment en santé reproductive, maternelle et

infantile, dans les zones les plus touchées par la crise sécuritaire pour éviter de longs trajets souvent dangereux.

➤ l'engagement communautaire et autonomisation

Pathfinder met l'accent sur l'engagement des communautés pour renforcer leur résilience face aux crises. Des accoucheuses villageoises et des agents de santé à base communautaire sont formés pour accompagner les femmes enceintes et assurer la prise en charge des enfants malnutris, surtout dans les zones où les centres de santé sont fermés ou inaccessibles. Cette approche vise à rendre les communautés plus autonomes en matière de santé. Elle a favorisé une réduction significative des complications liées à l'accouchement dans les zones où les structures de santé sont inaccessibles.

- la fourniture de soins d'urgence pour les PDI : des services essentiels tels que la vaccination, la nutrition et les soins obstétricaux d'urgence sont fournis dans les camps et les zones d'accueil.
- le renforcement du système de santé à travers l'appui à la gouvernance sanitaire par le développement de plans de santé adaptés au contexte sécuritaire. L'approche a favorisé une meilleure coordination des services de santé dans les zones à risque et l'intégration des données de santé collectées localement pour la planification stratégique nationale.

Ces stratégies témoignent de l'engagement de Pathfinder à adapter ses interventions aux défis posés par la crise sécuritaire au Burkina Faso, en mettant l'accent sur la résilience communautaire et le renforcement des capacités locales pour assurer la continuité des services de santé essentiels.

CONCLUSION 2ème PARTIE

Dans le contexte de la crise sécuritaire, les ONG/AD et Fondations se révèlent être des acteurs incontournables de la prise en charge sanitaire. Leurs interventions permettent non seulement de répondre à des urgences médicales immédiates, mais aussi de renforcer la résilience des communautés affectées. Ainsi, la contribution des ONG/AD et Fondations permet non seulement de sauver des vies dans l'immédiat, mais aussi de jeter les bases d'un accès équitable et pérenne aux soins dans les zones en crise.

Pour garantir des résultats durables, il est essentiel que la collaboration entre les autorités nationales et les ONG/AD et Fondations soit renforcée pour un meilleur accompagnement du système de santé national.

TROISIEME PARTIE : DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS

Les actions des ONG/AD et Fondations complètent les efforts des gouvernements et sont essentielles pour répondre aux besoins des populations afin de promouvoir un développement durable. Cependant, malgré leur impact significatif, elles font face à de nombreuses difficultés qui compromettent parfois l'efficacité et la pérennité de leurs initiatives. Ces difficultés, qu'elles soient d'ordre financier ou contextuel, varient selon les régions et les secteurs d'intervention et sont autant de facteurs qui complexifient la mission de ces acteurs associatifs.

Ce point met en lumière ces difficultés afin de mieux comprendre les contraintes auxquelles les ONG/AD et Fondations sont confrontées, tout en explorant des pistes de solutions pour renforcer leur résilience et optimiser leur impact.

IV. Difficultés relevées par les acteurs associatifs

Les difficultés collectées dans les rapports d'activités sont d'ordre sécuritaire, financier et/ou économique. Elles énoncent en outre des lourdeurs administratives, etc.

4.1 Les difficultés d'ordre sécuritaire

A ce titre, les organisations associatives ont relevé :

- ✓ l'inaccessibilité de certaines zones d'intervention du fait de l'insécurité ;
- ✓ la difficulté de capitaliser les acquis des interventions en raison du déplacement régulier des bénéficiaires ;
- ✓ la difficulté d'acquisition et/ou d'acheminement du matériel dans les zones de mise en œuvre de certains projets ;
- ✓ la difficulté de mobilisation des bénéficiaires ;
- ✓ l'interruption des services bancaires dans certaines zones ;
- ✓ la diminution du nombre de partenaires du fait de la détérioration des relations diplomatiques avec certains pays ;
- ✓ l'interdiction de l'utilisation de certains moyens de déplacements dans les zones à fort défi sécuritaire limitant les déplacements des bénéficiaires et des intervenants des projets ;
- ✓ l'interdiction du cash transfert ayant ralenti le processus d'exécution de certaines activités.

4.2 Les difficultés d'ordre financier et/ou économique

Il s'agit de :

- ✓ l'inflation ayant entraîné la limitation des investissements et/ou la révision des coûts de certains projets ;
- ✓ de la rareté des ressources financières auprès de certains bailleurs classiques ;
- ✓ du non-respect des engagements financiers par certains partenaires ;
- ✓ des retards dans les virements de fonds par certains partenaires.

4.3 Les difficultés d'ordre administratif et procédural

On peut retenir :

- ✓ les lourdeurs des procédures administratives de certains bailleurs ;
- ✓ la faible implication de certains acteurs sur le terrain ;
- ✓ la lenteur dans le remboursement de la TVA par l'Etat.

4.4 Les autres difficultés sont relatives à :

- ✓ l'absence de prestataires ou de main d'œuvre qualifiés dans certaines zones d'interventions ;
- ✓ l'insuffisance des intrants agricoles subventionnés par l'Etat ;
- ✓ l'absence de synergie d'actions des acteurs dans la mise en œuvre des activités dans les zones à fort défi sécuritaire.

V. Difficultés relevées par les acteurs publics

Les principales difficultés relevées par les acteurs publics peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

- ✓ la faible qualité des documents soumis aux administrations publiques ;
- ✓ la faible capacité de formulation des projets et programmes de développement ;
- ✓ la faible capacité de programmation financière des projets et programmes de développement par les ONG/AD et Fondations ;
- ✓ le non-respect de la mise en œuvre des programmes d'investissement soumis au moment de la signature des conventions d'établissement ;
- ✓ l'insuffisance de ressources humaines et financières pour un suivi efficace de l'intervention des ONG/AD et Fondations ;
- ✓ l'absence de collaboration formelle entre certaines ONG/AD et Fondations et les acteurs étatiques (absence de convention de partenariat avec les ministères de tutelle et de protocole d'entente avec les collectivités territoriales) ;
- ✓ la non appropriation/non-respect des clauses conventionnelles par certaines ONG ;
- ✓ la faible collaboration entre les acteurs publics intervenant dans le partenariat avec les ONG/AD et Fondations ;
- ✓ la faible collaboration avec certaines administrations centrales et locales ;
- ✓ la faible participation des ONG/AD et Fondations aux cadres de concertation, aux ateliers d'information et de formation, etc.

VI. Recommandations

Au regard des difficultés et insuffisances identifiées, les suggestions ci-après sont formulées tant à l'attention des acteurs associatifs qu'à celle de l'autorité publique.

6.1. A l'endroit des acteurs associatifs

- ✓ améliorer la qualité des rapports soumis à l'Administration publique ;
- ✓ renforcer la synergie d'actions entre les ONG/AD et Fondations intervenant dans les mêmes secteurs et localités ;
- ✓ renforcer la collaboration avec les structures centrales et locales ;
- ✓ développer des initiatives pour une implication effective des acteurs locaux ;
- ✓ diversifier le partenariat ou mettre en place un mécanisme alternatif de mobilisation des ressources ;
- ✓ formaliser les procédures internes à travers des manuels de procédures.

6.2. A l'endroit des acteurs étatiques

- ✓ améliorer le système de communication et d'information à l'endroit des ONG/AD et Fondations ;
- ✓ renforcer la collaboration entre les structures publiques intervenant dans la gestion des ONG/AD et Fondations ;

- ✓ renforcer les capacités des ONG/AD et Fondations dans la planification et la formulation des projets et programmes de développement ;
- ✓ insérer dans la convention d'établissement des clauses relatives à la mise en œuvre des programmes d'investissement , incluant des délais précis, des mécanismes de contrôles et des sanctions en cas de non-respect ;
- ✓ renforcer les sessions de sensibilisation et formation à l'endroit des ONG/AD et Fondations ;
- ✓ déléguer le suivi des interventions des ONG/AD et Fondations à des acteurs locaux et encourager la participation des communautés bénéficiaires dans le suivi des projets.

CONCLUSION GENERALE

Les actions des ONG/AD et Fondations au Burkina Faso en 2023 ont été menées dans un contexte international et national marqué par des tensions économiques et politiques, ainsi que par des crises sécuritaire et humanitaire. Malgré ces circonstances difficiles, la résilience des ONG/AD et Fondations a permis aux populations de continuer à bénéficier de leurs interventions, notamment dans les secteurs sociaux de base.

En effet, les ONG/AD et les Fondations ont investi dans tous les secteurs de la planification et ont couvert l'ensemble du territoire national, malgré les difficultés d'accès à certaines zones. Leur contribution financière globale à la mise en œuvre des politiques publiques de développement s'est établie à 217,47 milliards de FCFA en 2023, contre 215,04 milliards de FCFA en 2022, soit une augmentation moyenne de 1,09 %. Leurs interventions dans le secteur de la santé ont non seulement permis de répondre aux urgences médicales immédiates, mais ont également posé les bases d'un accès aux soins de santé pour les populations des zones en crise. Les principales réalisations dans le secteur de la santé ont été évaluées à 39,95 milliards de FCFA en 2023.

Par ailleurs, malgré la crise sécuritaire et humanitaire que traverse le pays, les efforts de l'État se sont poursuivis en 2023 pour soutenir ces partenaires associatifs, notamment par le biais de facilités fiscales et douanières d'un montant total de 1 632 033 730 FCFA.

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la contribution des ONG/AD et Fondations par région 2023 en milliards

Région	Bilan 2023
Boucle du Mouhoun	10,65
Cascade	3,40
Centre	24,44
Centre-Est	5,47
Centre-Nord	36,68
Centre-Ouest	11,55
Centre-Sud	5,97
Est	10,59
Hauts-Bassins	12,97
Nord	21,29
Plateau Central	9,55
Sahel	21,06
Sud-Ouest	3,22
Non Désagréé	40,64
Total	217,47

Source : MEFP/DGCOOP, novembre 2024

Annexe 2 : Récapitulatif des contributions financières par secteur de planification

Secteurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Education et formation	33,5	37,65	19,39	19,32	25,56	135,42
Production Agro-sylvo-pastorale	20,55	17,44	21,18	25,37	34,30	118,84
Santé	31,62	36,96	48,63	43,23	39,95	200,39
Travail, emploi et protection sociale	29,39	29,41	47,95	89,28	70,61	266,64
Environnement, eau et assainissement	12,33	8,17	14,6	20,67	22,70	78,47
Gouvernance administrative locale	8,39	20,2	8,74	7,69	1,41	46,43
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	1,21	1,82	4,9	1,53	0,75	10,21
Commerce et services marchands	0,86	4,82	6,44	1,59	4,58	18,29
Justice et droits humains	1,9	1,59	2,75	3,83	2,14	12,21
Culture, sport et loisirs	1,32	1,6	2,62	1,54	1,16	8,24
Transformation industrielle et artisanale	1,37	1,12	1,66	0,63	2,03	6,81
Recherche et innovation	0,34	0,85	0,74	0,35	0,17	2,45
Gouvernance économique					0,84	0,84
Défense et sécurité					11,27	11,27
TOTAL	142,78	161,65	179,61	215,04	215,04	914,12

Source : MEFP/DGCOOP, novembre 2024

Annexe 3 : Répartition des prévisions financières des ONG/AD et Fondations par région 2024-2025 en milliards FCFA

SECTEUR	Prévision 2024	Prévision 2025
Production agro-sylvo-pastorale	28,33	16,10
Transformation industrielle et artisanale	0,67	0,32
Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	0,47	0,22
Commerce et services marchands	5,28	3,09
Education et formation	20,87	17,68
Santé	38,77	11,20
Environnement, Eau et Assainissement	74,43	5,60
Culture, Sport et Loisirs	2,21	1,11
Travail, emploi et protection sociale	60,00	40,59
Justice et droits humains	1,83	0,80
Recherche et innovation	0,32	0,15
Gouvernance Economique	0,78	0,81
Défense et Sécurité	1,23	0,25
Gouvernance administrative et locale	9,38	3,16
TOTAL	244,58	101,07

Source : MEFP/DGCOOP, novembre 2024

Annexe 4 : Prévision de réalisation physique des ONG/AD et Fondations 2023-2024

Production Agro-sylvo-pastorale			2024	2025
Agriculture	Unités de production agricole		23	1
	Fosses fumières		204	180
	Fumure organique (en t)		82	-
	Aménagement Hydro-agricole (ha)		824	3
	Aménagement Périmètre maraîcher (ha)		340	8
	Femmes bénéficiaires de formation dans l'agriculture	Producteurs	3 651	21 900
		Groupements	125	-
	Autres bénéficiaires formation dans l'agriculture	Producteurs	44 187	36 625
		Groupements	4 807	-
	Magasins de stockage	Construits	11	10
	Engrais (en t)		118	54
	Bénéficiaires d'engrais		1 269	-
	Semences (en t)		330	86
	Bénéficiaires de semences		4 079	100
	Tracteurs		1	2
	Autres Matériels offerts		19 189	27 068
Elevage	Fermes pastorales mises en place		4 540	4 005
	Unités d'élevage de volaille mises en place		3 171	3 150
	Unités apicoles mises en place		101 495 431	909 081
	Têtes de bovins octroyées		204	200
	Troupeaux naisseurs Ovins octroyés		1 060	-
	Têtes d'ovins octroyées		-	260
	Troupeaux naisseurs Caprins octroyés		200	-
	Têtes de volaille octroyées		90	-
	Fourrage octroyé (en t)		325	50

	Bénéficiaires Unités avicoles		13 235	-
	Bénéficiaires de Bétail pour embouche		3 000	-
	Bénéficiaires formation dans l'élevage	Producteurs	9 088	4 416
	Pulvérisateurs (apiculture)		110	100
	Matériel apicole		90	125
	Autres Matériels offerts		200	-
	Aires de pâturage créées		300	-
	Construction de postes vétérinaires		2	-
	Formation de 50 ménages en technique de production maraîchère		382	303
	Formation de 25 jeunes en techniques de production et de conservation du fourrage		2	3
	Elaboration de chartes foncières locales		2	-
	Former des apiculteurs sur l'intensification agro écologique de la production et du traitement du miel		312	-
	Former des apiculteurs sur l'intensification agro écologique de la production et du traitement du miel		19	69
	Construction de miellerie		71	-

Source : MEFP/DGCOOP, novembre 2024

Environnement, Eau et Assainissement			2024	2025
Environnement	Reboisement (en ha)		2 691	140
	Arbres plantés		239 699	107 050
	Sites anti érosifs aménagés (en ha)		380	-
	Vergers		50	26
	Jardins scolaires		5	-
	Jardins potagers (en ha)		5	8
	Bosquets		-	-
	Plants d'arbre produits		64 000	39 020
Eau	Points d'eau potable (Forages et puits)	Construits	1 731	585
		Réhabilités	194	81
	Captages/Retenues d'eau	Micro-Barrage	-	1
		Bouli	61	49
	Forages/ Puits maraîchers		84	73
Assainissement	LATRINES	Scolaires	60	10
		Disp/CSPS	4	-
		Publiques	446	7
		Familiales	3 818	2 282
	Kits d'hygiène octroyés/Assainissement		9 224	153
Personnes sensibilisées			26 040	2 247
Autres	Construction d'un château d'eau		521	35
	Mise en place et formation des associations des usagers de l'eau		120	20
	Formation d'artisans réparateurs des forages équipés de pompe à motricité humaine		25	-

	Mise à jour de 7 plans communaux d'eau et d'assainissement	300	-
	Equipement de communes en ordinateurs, mobilier de bureau, kits d'analyse de l'eau et GPS	1 090	-
	Etude de faisabilité de l'extension du système d'adduction d'eau potable simplifiée dans 3 communes	245	-
	Dotation en kits de contingence (Wash et AME)	320	-
	Equipement pour forage et ciment et planches	-	-
	Equipement pour 02 PEA	26	26
	Installation pompe et construction support Polytank	48	14

Source : MEFP/DGCOOP, novembre 2024

Commerce et Services Marchands			2024	2025
Micro-crédit et AGR	Bénéficiaires Micro crédit	Producteurs	42	-
	Handicapé bénéficiaires Micro crédit	Producteurs	6 140	430
	Femmes Bénéficiaires Micro crédit	Producteurs	219	-
	Femmes Bénéficiaires Appui pour commercialisation de produits	Producteurs	2 570	30 318
		Groupements	76	-
	Femmes bénéficiaires formation en AGR	Producteurs	200	-
	Handicapés bénéficiaires formation en AGR	Producteurs	23 652	9 668
		Groupements	154	1 460
	Autre bénéficiaires formation en AGR	Producteurs	920	1 250
	Bénéficiaires formation en techniques de commercialisation	Producteurs	90	-
	Femmes Bénéficiaires formation en techniques de commercialisation	Producteurs	-	1 000
Groupements		30 150	640	
Autres	Elaboration de projets économiques individuels et collectifs		120	1 580
	Mise en place et suivi de groupes d'épargne		4 096	
	Formation de facilitateurs de groupes d'épargne		2 636	1 548
	Subvention de petits projets d'activités génératrices de revenus		2 673	4 437

Source : MEFP/DGCOOP, novembre 2024

Gouvernance Admin et Locale		2024	2025
Renforcement des capacités/Formations en Maitrise d'ouvrage communal, Management et qualité des services communaux, Rôle des acteurs locaux, Leadership, Gestion administrative, etc.			
Groupements		2 868	200
Membres de Groupements		4	-
Membres CVD		1 526	-
Organisation à Base Communautaire (OBC)		708	488
Membres OBC		301	50
Personnel de l'ONG		608	24
Comités de Gestion (COGES)		320	-
Membres COGES		578	350
OSC locales		1 102	13 980
Membres OSC		38 217	3 720
Acteurs communaux		1 602	1 156
Mise en place de comité locaux d'eau (CLE)		104	-
Mise en place de plan de contingence		401 499	300

Source : MEFP/DGCOOP, novembre 2024

Travail, Emploi et Protection Sociale			2024	2025
Protection sociale	Prises en charge économique, vestimentaire, nutritionnelle, psychosociale	OEV	6 190	60
		PV/VIH	190 522	79 392
		Nécessiteux et vulnérables	556	
		HANDICAPES	17 535 924	14 452
		PDI et hôtes	54 816	54 798
		Femmes	11 608	
		Elèves	40 852	14 628
	Vivres octroyées (en t)		1 398	3 390
Insertion socio-professionnelle	Insertion socio-prof des femmes		878	1 774
	Insertion socio-prof des jeunes		70	-
	Insertion socio-prof des personnes en situation de handicap			4 996
Autres	Assistance par cash transfert/bénéficiaires		56 505 320	93 862
	Personnes sensibilisées		9 236	6 100
	Construction d'abris d'urgence		551 082	4 700
	Distribution de kits d'articles ménagers essentiels (AME)		105	2
	Aménagement et équipement des espaces amis d'enfants/espaces sûrs pour les femmes et les filles		9 466	1 779
	Amélioration des connaissances des ados, des communautés, des responsables communautaires, des familles sur les normes sociales favorables aux filles et aux femmes, sur l'éducation financière et les comportements non sexistes en contexte humanitaire		760	10 256
	Dotation en actes de naissance et en CNIB		502	44
	Tricycles pour handicapés		35 368	44 746
	Ménages bénéficiaires de vivre		2 112 236	18 002

Source : MEFP/DGCOOP, novembre 2024

Santé			2024	2025
Infrastructures et équipements	CSPS/Dispensaires	Construit	14	38
		Réhabilité	-	17
	Maternités	Construit	-	28
		Réhabilité	2	2
	Laboratoires médicaux	Construit	32	-
		Réhabilité	-	28
	Dépôts pharmaceutiques	Construit	7	6
		Réhabilité	-	4
		Réhabilité	48	798
	Equipements médicaux		99	198
Appuis divers	Lots de consommables médicaux		632	898
			25	28
	Centres de Santé appuyés pour fonctionnement		16	76
			807	788
	Prise en charge sanitaire (<i>soins, consultations et ordonnances</i>)	Femmes enceintes	2	246
		Femmes post partum	1	119
			087	792
		Malnutris	36	1 815
			519	174
		Nourrissons		3
			21	220
		PV/VIH	1	7
			104	884
		Elèves	97	163
			014	942
		Personnes vulnérables		1
			669	412
		Malades oculaires		147
			906	696
		Personnes handicapées		2 139
			311	067
		PDI et hôtes	3	12
			515	342
	Agents de santé bénéficiaires de formation		1	121
			290	518
	Kits nutritionnels nourrissons octroyés		-	1
				220
	Kits de contraception distribués		74	270
			669	152
	Sensibilisé sur la santé		2	2
			800	400
Autres	Nombre de personne sensibilisées sur COVID 19		-	200
	Nombre femmes dépistées pour le cancer de sein		-	212
	Nombre femmes dépistées pour le cancer du col de l'utérus		155	-
	Nombre de bénéficiaires de réparation des fistules obstétricales		-	988
	Nombre bénéficiaire de dépistage des hépatites		-	320
	Prise en charge des actes chirurgicaux des enfants		4	7
			260	030
	Nombre de bénéficiaires de kits de protection contre covid-19			127
			2	599

	Campagnes de sensibilisation et de dépistage oculaire	506	-
	Production de lunettes au profit des populations	500	4 260
	Dotation d'équipements de mesure COVID 19 au CEG de Pièla	-	5 706
	Prise en charge de frais d'hospitalisation et évacuations d'urgence	-	23 778
	Prise en charge accompagnants enfants hospitalisés	-	1 850
	Appui mensuel du paiement de 203 volontaires (ASBC) dans les DS Djibo, Dori, et Gorom-Gorom	4 000	22 245
	Distribution de kits d'hygiène/Menstruelle		21
		255	192

Source : MEFP/DGCOOP, novembre 2024

Education et Formation			2024	2025
Infrastructures et équipements	Etablissements scolaires	Construit	1	20
		Réhabilité	590	722
	Salles de classe	Construit	39	67
		Réhabilité	10	93
	Centres de formation réalisés		2	46
	Centres d'alphabétisation ouverts		-	52
	Cantines scolaires réalisées		-	6 466
	Réalisation de paillotes pour cours de soutien		-	58
	Réalisation d'espaces d'étude		803	3 349
	Equipeement en Tables-bancs		69 969	202 079
Appuis divers	Prises en charge scolaire (Bourses, scolarisations, parrainages, etc.)		1 653	3 245
	Etablissement scolaires appuyés pour fonctionnement		309	2 320
	Apprenants alphabétisés		3 733	8 576
	Bénéficiaires de formation	Enseignants	2 087	-
		Etudiants/Elèves	13 431	47 774
Autres	Cantines scolaires		200	2 348
	PDI Rescolarisés		3 892	16 428
	Jeunes Bénéficiaires de formation professionnelle		6 080	24 367
	Femmes Bénéficiaires de formation professionnelle		502	882
	Nombre de femmes alphabétisées		1 978	25 869
	Construction de bâtiment administratif		-	3 054
	Aide aux élèves déplacés internes		-	166
	Réalisation d'installations solaires		91	182
	Finition de bâtiments d'administration		-	4 624
	Finition de bâtiments de bibliothèque		-	28
	Aménagement d'un terrain de sport		1 006	-

Source : MEFP/DGCOOP, novembre 2024